



La construction d'une politique jeunesse intercommunale

Des approches plus globales
sur de nouveaux périmètres

**Actes du séminaire annuel du
réseau Jeunesse & Intercommunalité**

19 mai 2016, Paris

Mairie-conseils Caisse des Dépôts

**La construction
d'une politique jeunesse
intercommunale :**
des approches plus globales
sur de nouveaux périmètres

Séminaire annuel du réseau
Jeunesse & Intercommunalités
Paris, 19 mai 2016

Photos de couverture :

Fotolia, de g. à dr : © Olivier Tabary - © industrieblick - © pressmaster - © Alexander Raths - © Christian Schwier - © auremar

Sommaire

Présentation de la journée	5
Territoire, intercommunalité et politique jeunesse et éducative	6
Devenir d'une politique jeunesse après la fusion d'intercommunalités.....	10
Les conséquences de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)	22
INSOLITs, Insertion SOLIdaires en Touraine du sud.....	26
Le relais jeunes, du partenariat à l'accompagnement.....	32
Prévenir et prendre soin de la souffrance psychique chez les jeunes	42

ANNEXES

Diaporama Hermitage-Tournonais communauté de communes.....	54
Diaporama Mission Locale Touraine Côte Sud	63
DiaporamaRes'Ados Haut Doubs	68
Fiche d'inscription à «La fabrique des politiques jeunesse», réseau animé par Mairie-conseils	78



RÉSEAU DES INTERCOMMUNALITÉS EN LIEN AVEC MAIRIE-CONSEILS

PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 19 MAI 2016

Présentation du séminaire

par **Bernard Saint Germain**, chargé de mission à Mairie-conseils

« Territoire, intercommunalité et politique jeunesse et éducative »

par **Kamel RARRBO**, sociologue et expert associé à Mairie-conseils

Harmonisation d'une politique Jeunesse après la fusion d'intercommunalités

par **Dominique GENIN**, vice-président de Hermitage Tournonais communauté de communes (07) et **Jean-Marie VINCENT-BELLEMIN-NOËL**, chargé de mission enfance jeunesse

Les conséquences de la loi NOTRe

par **Catherine Donou**, juriste associée à Mairie-conseils

INSOLITs, Insertion SOLIdaires en Touraine du sud

par **Jean-Jacques MEUNIER**, président de la mission locale, **Anne PINSON**, vice-présidente en charge du CIAS de la communauté de communes de Loches Développement (37), et **Marie RONDWASSER**, directrice de la mission locale de la Touraine côté sud

Le Relais jeunes, du partenariat à l'accompagnement

par **Claudette FERREY**, vice-présidente de la communauté de communes du Val Drouette (27) et **Hervé LE LOUREC**, directeur enfance jeunesse

Prévenir et prendre soin de la souffrance psychique chez les jeunes

par **Anne DUQUET**, médecin pédopsychiatre à Pontarlier (25)

Présentation de la journée

Bernard SAINT GERMAIN
Chargé de mission à Mairie-conseils

Bonjour à toutes et à tous,

Cette journée d'information et d'échanges est organisée dans le cadre du réseau jeunesse et intercommunalités intitulé «La fabrique des politiques jeunesse». Animé par Mairie-conseils, ce réseau développe diverses initiatives autour des nombreux domaines constitutifs d'une politique jeunesse intercommunale : une lettre d'information mensuelle, un séminaire annuel et l'observation des évolutions de l'environnement des politiques jeunesse intercommunales. À ce titre, nous diffusons dès ce jour une nouvelle publication concernant l'accompagnement des ex-conseils généraux en faveur des actions et projets intercommunaux dans les domaines de l'enfance-jeunesse. Cet appui multiforme, donné par certains conseils départementaux, était autorisé dans le cadre de la clause de compétence générale dont ils ne disposent plus⁽¹⁾.

Quoi qu'il en soit, la jeunesse reste une forte préoccupation exprimée par élus locaux qui se traduit par des initiatives dans des domaines

dépassant les activités occupationnelles. Cette dynamique est particulièrement visible dans les intercommunalités qui se sont investies dans le domaine de l'enfance jeunesse, soit par transfert des compétences communales, partiellement ou globalement, soit par un soutien des politiques jeunesse municipales.

Aujourd'hui, au moins deux actualités impactent les intercommunalités : la première est liée au changement de nature des politiques jeunesse évoluant de la sphère du temps libre vers une prise en compte plus globale du jeune (logement, santé, mobilité, insertion, orientation...). La seconde est produite par la fusion d'intercommunalités qui repose la question de l'exercice des compétences enfance-jeunesse sur l'ensemble du nouveau territoire intercommunal.

Notre rencontre d'aujourd'hui a pour objectif de faire un point d'actualité des politiques jeunesse intercommunales et de découvrir des actions concrètes menées pour considérer l'enfant et le jeune d'une façon globale favorisant son entrée dans la vie adulte. ●

1. *Politique enfance-jeunesse : approche des relations EPCI et départements* – Réf. E 206. Document téléchargeable gratuitement sur le site www.mairieconseils.net

Territoire, intercommunalité et politique jeunesse et éducative

Kamel RARRBO

Sociologue et expert associé à Mairie-conseils

La jeunesse ne peut être définie par des catégories biologiques, mais plutôt comme une transition entre l'enfance et l'âge adulte. Nous constatons l'émergence, au sein même de cette transition, de nouveaux âges, comme la préadolescence ou la post-adolescence, qui se sont développés ces quinze dernières années. L'émergence de ces deux âges concourt à l'allongement de la jeunesse. Par ailleurs, la jeunesse ne peut plus être appréhendée comme une catégorie unique, mais plutôt comme une pluralité de statuts socioculturels. Il y a donc des jeunesses socialement différentes.

D'autres constats méritent également d'être rappelés: la forte prégnance de la culture juvénile, qui est en partie mondiale au niveau de la culture de consommation (alimentaire, vestimentaire, artistique, etc.), l'émergence depuis quinze ans des pratiques numériques qui autonomisent de plus en plus cette catégorie, notamment la frange adolescente. Ce développement technologique continu concourt à développer des pratiques qui renforcent la fracture générationnelle par rapport à ceux qui «décrochent», les adultes. Cette situation se renforce avec l'émergence des nouveaux réseaux sociaux autour de Périscope, de la photo, de l'image, etc. Cette autonomie des pratiques numériques est assez massive parmi les jeunes. Mais par contre, les jeunes suivis en mission locale et en difficulté sociale ont un usage plus que limité du numérique selon la dernière enquête d'Emmaüs Connect.

Le territoire rural et périurbain, qui a connu aussi de très fortes mutations, a une configuration spatiale bien particulière où la question de la mobilité est centrale. Nous savons au-

jourd'hui que cette dernière est une question modale, une question stratégique aussi bien dans l'appréhension du diagnostic que dans les tentatives d'agir sur les pratiques et l'accessibilité aux services et activités.

En matière de densité démographique, des différences assez notables sont constatées entre les territoires périurbains et les zones rurales. Il s'ensuit que nous ne pouvons pas dresser les mêmes constats ni les mêmes interventions publiques en matière de jeunesse. L'implantation des équipements et des services publics, la visibilité sociale et les relations sociales, aussi bien intergénérationnelles que transgénérationnelles, sont particulières du fait de la configuration de ces territoires. L'attractivité territoriale constitue aussi une donnée très importante. Nous avons affaire à des territoires différents. La production d'une politique jeunesse intercommunale doit être adaptée au territoire local. La configuration de chaque territoire lui confère une singularité, par l'accessibilité géographique, la répartition des équipements, les facilités ou les difficultés en termes de mobilité. L'ensemble de ces éléments forment des ressources ou des handicaps à la mise en œuvre d'une politique jeunesse adaptée au territoire local.

L'arrivée continue depuis les années 2000 de nouvelles populations d'origine urbaine alimente l'essentiel de la dynamique démographique, qui se déroule dans les zones périurbaines autour des agglomérations. Cette évolution a produit des demandes de services qui ont obligé les collectivités à imaginer de nouveaux services à la personne, notamment dans le secteur de la scolarité et de la petite enfance, et, par la suite, de l'enfance et de la

jeunesse. Ainsi, depuis une décennie, nous avons pu observer sur les territoires périurbains et ruraux que les politiques enfance et jeunesse ont été un outil efficace de régénération du territoire local.

Toutes ces évolutions ont été encouragées par le taux d'activité féminin important, qui a évolué de manière concomitante avec le taux de natalité, le plus important en Europe. Ces deux phénomènes ont renforcé cette demande en matière d'accueil de la petite enfance et de l'adolescence. Aujourd'hui, un territoire bienveillant par rapport à la famille est un territoire qui propose un accueil pour l'enfance et la jeunesse.

Les politiques publiques en direction de la jeunesse, notamment en milieu rural et périurbain s'appuient de plus en plus sur les intercommunalités. Au cours des trois dernières années, la réforme des rythmes scolaires a entraîné la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) ou des NAP (nouvelles activités périscolaires), avec très souvent l'accompagnement des intercommunalités, pourtant souvent dépourvues de compétences statutaires en matière scolaire ou périscolaire. L'intervention de ces intercommunalités s'est donc souvent effectuée en accompagnant des communes qui ont gardé la compétence scolaire.

La photographie de l'offre d'activités en direction de l'enfance et de la jeunesse dans les territoires ruraux et périurbains est aujourd'hui encore dominée par l'offre d'activités sportives et, dans une moindre mesure, par une offre culturelle un peu plus disparate. Dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, les Ram (relais d'assistantes maternelles), les Rami (relais d'assistantes maternelles itinérants), les haltes-garderies, les micro-crèches, les centres de loisirs, les ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) sont aujourd'hui reconnus comme des prestations de qualité. En revanche, les activités proposées par la majorité des collectivités rurales ou périurbaines témoignent d'une désaffection, d'une offre non adaptée aux préadolescents et adolescents, d'un accompagnement des adolescents qui est aujourd'hui problématique. On peut, par exemple, rappeler l'initiative de la Caisse nationale d'allocations familiales qui a mis en place de 2011 à 2013 une «expérimentation adolescents» pour essayer de questionner

l'accueil spécifique à l'adolescence. En effet, «faire un copier-coller» de la prise en charge pédagogique développée au niveau de l'accueil de loisirs de l'enfance jusqu'à 11 ans, pour la proposer telle quelle aux adolescents se traduit bien sûr par un constat d'échec.

Les questions de l'orientation professionnelle, de la formation, de l'insertion, de la mobilité, du logement et de la santé constituent des éléments clés d'une autonomie des jeunes. Ces questions commencent à émerger dans les territoires périurbains et ruraux. Il est vrai aussi que la crise de 2008 a fragilisé cette évolution, notamment dans la prise en charge et l'accompagnement de la frange la plus précaire de la jeunesse dans ces territoires. La frange la plus précaire est celle qui est restée sur le territoire parce que les jeunes qui ont des ressources partent, soit pour continuer des études supérieures, soit pour vivre une expérience professionnelle.

Aujourd'hui, nous constatons, du fait de cet enjeu de développement territorial, une mutation de la politique enfance et jeunesse, traditionnellement cantonnée au bloc communal de la gestion du temps libre, vers une politique qui intègre les questions de mobilité, de santé, d'insertion, de logement des jeunes. Les constats réalisés sur les politiques jeunesse intercommunales révèlent donc cette évolution qualitative d'une politique centrée sur le temps libre à une ouverture vers une transversalité globale, ayant pour objectif l'autonomisation du jeune. Il s'agit donc aujourd'hui de tenter de transformer les politiques du temps libre, par essence à deux dimensions, vers une politique globale, transversale et territoriale en trois dimensions. Naturellement, cette politique en 3D intégrera la mutation numérique.

Les axes de progrès que nous pouvons relever se situent essentiellement dans ce chantier non encore pris en charge de manière volontariste qu'est la co-construction des politiques jeunesse avec les jeunes eux-mêmes. Cette co-construction est une nécessité. Ce principe peut être déployé soit à un niveau de concertation, soit à un niveau supérieur de participation citoyenne pleine et entière.

Les recompositions territoriales observées, avec les fusions d'intercommunalités, les regroupements de communes ou même

l'émergence de communes nouvelles, nous imposent de questionner la problématique des compétences et de leur harmonisation sur les nouvelles entités géographiques et politiques. Ce chantier d'harmonisation s'impose à l'heure d'une nouvelle recomposition de la gouvernance des politiques jeunesse. La loi aujourd'hui a récemment dévolu aux régions le pilotage des politiques jeunesse, dans une logique de compétences partagées avec l'ensemble des collectivités. Chaque collectivité, de la commune jusqu'à la région, garde sa compétence jeunesse, mais le pilotage et la coordination seront assurés au niveau de la région. Cette nouvelle gouvernance des politiques jeunesse doit aussi s'adapter en fonction des compétences communales et intercommunales actuelles, transférées ou pas.

Cette harmonisation des compétences doit s'effectuer aussi en intégrant une logique de polarité géographique locale à imaginer. Naturellement, on ne peut pas développer

au niveau de chaque hameau une offre équivalente à celle de la ville centre du territoire. Il s'agit donc de développer une logique de polarité locale, une logique intelligente de lieu d'implantation des équipements, ainsi qu'une ouverture pédagogique des structures vers le territoire. La médiathèque, la bibliothèque, l'école de musique, les associations sportives doivent développer des activités «hors les murs». C'est une mutation pédagogique qu'il faut opérer en proposant la signature de conventions avec ces associations et en les accompagnant pour qu'elles puissent réussir. Enfin, il ne faut pas oublier qu'un territoire souvent est constitué de trois niveaux : la polarité centrale du territoire, c'est-à-dire le chef-lieu ou les chefs-lieux puisqu'il peut y en avoir deux ou trois, les zones fortement périurbaines autour de ces polarités, et l'espace rural, plus diffus. Ces trois niveaux doivent être intégrés dans le cadre d'une harmonisation et d'une refondation des politiques jeunesse dans ces territoires, dans ce nouveau périmètre. ●



Échanges avec la salle

UN PARTICIPANT DE LA SALLE

J'aurais souhaité des précisions sur l'intervention des régions en matière de coordination des politiques jeunesse. Je n'en ai pas entendu parler.

KAMEL RARRBO **SOCIOLOGUE ET EXPERT ASSOCIÉ** **À MAIRIE-CONSEILS**

Cette disposition est incluse dans la loi Égalité et Citoyenneté. Nous l'avons évoquée dans l'avant-dernier numéro de la lettre du Réseau. C'est une question très intéressante, parce que cette disposition est passée d'une manière assez discrète. La logique est celle d'un effacement du rôle de la DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) au profit d'une cellule qui serait placée sous l'égide du préfet de région. Cette cellule

aurait pour objectif de coordonner à l'échelle de la région la politique jeunesse. Il s'agit du modèle breton, c'est-à-dire une conférence consultative des politiques jeunesse intégrant la région, les quatre départements et les 13 ou 14 agglomérations importantes de la Bretagne, qui développent depuis deux ans une concertation trimestrielle, un échange d'informations, de bonnes pratiques et d'expériences. Comme les compétences des communes, des intercommunalités, des agglomérations, des départements et des régions sont maintenues, chaque collectivité développe sa politique et reste libre de la coordonner ou pas avec celle du voisin. C'est donc une compétence partagée. Ce principe a été publié au mois de juillet dernier, mais n'est pas encore mis en place. Aucune réunion régionale de coordination n'a eu lieu jusqu'à présent. Ce modèle breton représente d'ailleurs une expérimentation assez intéressante. ●

Devenir d'une politique jeunesse après la fusion d'intercommunalités

Dominique GENIN

Vice-président de Hermitage-Tournonais communauté de communes (07-26)

Jean-Marie VINCENT-BELLEMIN-NOËL

Chargé de mission enfance jeunesse

DOMINIQUE GENIN

VICE-PRÉSIDENT DE HERMITAGE-TOURNOAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nous remercions Mairie-conseils pour son invitation de ce jour, ainsi que pour la qualité des réponses à nos questions les autres jours de l'année. C'est avec plaisir que nous intervenons dans ce séminaire consacré à l'avenir de notre pays, c'est-à-dire à la jeunesse. Nous allons vous présenter avec une grande humilité, Jean-Marie Vincent-Bellemin, notre technicien de la communauté de communes Hermitage-Tournonais, et moi-même, le travail de plusieurs années de plus d'une centaine de personnes. Ces personnes sont des élus, des techniciens, des chefs de service, communaux, intercommunaux ou départementaux, des acteurs du territoire, des experts qualifiés et, bien entendu, des jeunes.

Ce travail n'aurait jamais pu se réaliser sans la volonté affichée des présidents de nos deux intercommunalités, qui sont fusionnées à ce jour, Michel Brunet, l'ex-président du Pays de l'Hermitage, et Frédéric Sausset, l'ex-président du Tournonais, actuellement respectivement président et premier vice-président de la nouvelle intercommunalité, HTCC (Hermitage-Tournonais communauté de communes). Ces élus ont souhaité mettre en place une politique sociale ambitieuse, volontariste,

pilotée actuellement par trois vice-présidents, un pour la petite enfance, un pour l'enfance et la jeunesse, et un pour les personnes âgées et les personnes handicapées, ainsi que pour toutes les actions transversales telles que le handicap, l'insertion, etc. Ces présidents se sont donné les moyens de leurs ambitions, et tout d'abord les moyens humains, parce qu'ils ont su entraîner derrière eux de nouveaux élus de tous bords pour construire une politique évolutive pour les jeunes et avec les jeunes. Ils se sont donné également des moyens financiers importants. Dans le contexte que chacun connaît, je pense qu'il faut le mentionner, parce qu'il s'agit quand même de la pierre angulaire et du point de départ de ces politiques.

Cette politique a été longue à mettre en place, sur plusieurs mandats, donc avec des acteurs différents auxquels il a fallu réexpliquer les orientations prises par leurs prédécesseurs et les faire adhérer à ces orientations. Nous avons aussi dû faire face à de nombreuses reprises au scepticisme de certains élus sur le bien-fondé des orientations prises, mais aussi, et surtout, répondre aux remarques émises sur les orientations qui n'avaient pas été retenues par les élus dans le cadre de la politique jeunesse. Par exemple, le sport ou l'éducation sont des thématiques qui n'ont pas été retenues et sur lesquelles certains élus, nouveaux ou anciens, reviennent à chaque fois.

J'aurais dû commencer par nous présenter. Jean-Marie Vincent-Bellemin est technicien de la communauté de communes en charge de la jeunesse. Je suis Dominique Genin, maire d'une petite commune de 800 habitants et vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse à la communauté de communes Hermitage-Tournonais.

Notre communauté de communes est issue de deux territoires dans deux départements différents, avec les avantages et les inconvénients que cela comporte, deux départements séparés par le Rhône. À gauche se trouve l'Ardèche, à droite la Drôme. La communauté de communes englobe 13 communes dans chaque département, soit 26 au total, mais deux d'entre elles ayant fusionné, il n'en reste plus que 25. La population s'élève à 22000 habitants de chaque côté, soit 44000 au total. Ce parfait équilibre permet d'évacuer parfois quelques ego, ce qui nous a bien arrangés. La croissance démographique est relativement importante, mais ralentit. 40% des ménages ont des enfants, la moitié des habitants ont moins de 60 ans. 5400 jeunes de moins de 20 ans vivent sur le territoire intercommunal. Ils représentent 11% de la population. La grande majorité d'entre eux sont concentrés sur deux villes, Tain et Tournon, Tournon comptant 12000 habitants et Tain environ 6000. La carte scolaire apparaît complexe, avec des jeunes éparpillés alors que tous les collèges et tous les lycées sont quasiment centralisés sur Tournon. Il s'avère que la ville de Tournon, en période scolaire, voit arriver tous les jours presque 6000 jeunes, donc voit sa population multipliée tous les jours par 1,5. Tournon concentre donc un nombre important d'établissements publics et privés. Une concentration importante est constatée à la gare routière, bien entendu, mais au moins, l'avantage, c'est que l'on sait où trouver ces jeunes. La pression est certes importante, parce qu'ils sont nombreux, mais nous savons où ils sont et à quelle heure ils y sont.

De plus, nous avons la chance que de très nombreux acteurs et partenaires soient présents sur le territoire dans les secteurs de la prévention, la santé, l'animation, la culture, l'insertion et de nombreux autres domaines. Les élus ont voulu s'appuyer sur ce tissu local existant, qui était diffus et dont les différents acteurs ne travaillaient pas toujours ensemble. Un des rôles

de la communauté de communes est d'ailleurs de regrouper tous les intervenants autour de notre projet. Tous y ont adhéré. Des expériences et des actions avaient d'ailleurs déjà été conduites sur le territoire et sont toujours conduites, par exemple la Garantie Jeunes, le point d'accueil Écoute Jeunes. Je vous ai parlé de l'aspect politique, voyons maintenant les aspects techniques.

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL **CHARGÉ DE MISSION ENFANCE JEUNESSE**

Je suis chargé de mission action sociale et, plus spécifiquement, enfance et jeunesse à la communauté de communes Hermitage-Tournonais. Ma présentation se déroulera en deux temps : un premier temps consacré à la période antérieure à la fusion des deux communautés de communes en un seul établissement public, et un deuxième volet portant sur la période postérieure à la fusion, qui s'articulera essentiellement autour de la construction de la politique jeunesse pour les 12 à 25 ans.

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la fusion des deux établissements publics existants, celui du Tournonais et celui de l'Hermitage, en un seul établissement public au 1^{er} janvier 2014. Tous les services des deux intercommunalités étaient mobilisés à minima pour faire le point sur l'exercice des compétences existantes, réfléchir sur l'amélioration à apporter, et, enfin, travailler sur l'exercice des futures compétences. La volonté manifestée par les présidents des deux intercommunalités à l'époque visait plutôt une harmonisation par le haut que par le bas : il s'agissait d'éviter un retour aux communes des compétences existantes et de maintenir au moins les compétences présentes dans chacune des collectivités intercommunales, en imaginant comment celles-ci pouvaient être harmonisées.

En ce qui concerne la politique en faveur de la jeunesse, des questions sont rapidement apparues. Pour harmoniser ces compétences, il fallait d'abord que les élus échangent autour de leur représentation en matière de politique jeunesse, leurs attentes, leurs intentions et partagent les expériences conduites sur les différents territoires : les communes, les deux intercommunalités

Il ne s'agissait pas simplement d'additionner les politiques existantes. Il était nécessaire, pour les élus, de «reconstruire un projet commun», de préciser les intentions politiques pour ce nouveau territoire. Nous voulions mettre en œuvre une politique jeunesse, mais nous ne pouvions pas prendre les politiques des deux communautés de communes, les assembler et en faire une seule et même politique.

Plusieurs questions se sont posées: qu'est-ce qu'une politique jeunesse, pour qui et pour quoi? S'agissant d'une politique intercommunale, à quelles échelles de développement est-elle pertinente: faut-il se situer au niveau des pôles de centralité dont parlait Kamel Rarrbo tout à l'heure, ou plutôt en proximité des communes, et si oui, comment? La politique jeunesse était déjà un champ investi par des partenaires associatifs, par des projets communaux. Que fallait-il faire de toutes ces actions? Devaient-elles être reprises par la communauté de communes ou arrêtées? Si ces interventions étaient arrêtées, quel partage de compétences devait être mis en place entre les communes qui portaient ces projets et l'intercommunalité? Comment juridiquement parvenir à trouver les outils adaptés?

Enfin, la fusion des deux EPCI a donné naissance à un nouveau territoire. Il est très vite apparu nécessaire de mobiliser les connaissances et les ressources de chaque élu pour partager une vision commune de ce nouvel espace de projet.

De fait, il est apparu nécessaire d'organiser une concertation pour harmoniser la politique jeunesse. Nous avons pensé cette concertation d'autant plus facilement que nous avons menée sur le territoire une démarche en 2006 avec Mairie-conseils au niveau de l'Hermitage. Nous étions en effet l'un des territoires qui a fait partie de l'expérimentation Jeunesse et Territoire. Cette expérience a fait écho à certains élus et à certains techniciens qui se sont demandé s'il ne fallait pas faire en sorte que le niveau politique échange sur ces questions-là.

DOMINIQUE GENIN

Les élus ont voulu se placer au centre de la démarche, ce qui a débouché immédiate-

ment sur un processus de concertation par et pour les élus. Nous avons mis en place une démarche collaborative, participative, partagée. Une telle démarche prend du temps, mais elle représentait, pour nous, un impératif. Nous avons voulu construire cette démarche de concertation avec tous les acteurs dont j'ai parlé: les conseils départementaux, la CAF, la Fédération des centres sociaux, les centres sociaux, sachant qu'à chaque fois, la bi-départementalité imposait quelques gymnastiques, mais sans que nous soyons confrontés à un quelconque problème. Cette association avec tous les partenaires institutionnels et tous les acteurs s'est mise en place en amont du projet. Nous avons créé à cette fin un outil de concertation pour nous questionner et pour agir. Il fallait que les élus d'abord se questionnent, parce que, comme l'a dit Jean-Marie, nous n'avions pas tous les mêmes réponses aux mêmes questions, et nous voulions également questionner tous nos partenaires, qui étaient nombreux. Nous nous sommes appuyés sur deux références: la démarche de Mairie-conseils et le travail réalisé par le Carrefour des Pays lorrains, qui avait déjà mis en place une politique locale.

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL

Notre idée était de sortir des diagnostics que nous avons tous vécus, qui ont tendance à éloigner les techniciens de leurs savoir-faire et à éloigner les élus également. Nous sortions d'un diagnostic de ce genre, qui se borne à produire des données «froides» que de toute façon nous possédons déjà, avec parfois des consultants qui se trouvent dans l'incapacité d'instaurer une concertation et de créer du dialogue. Les consultants souvent se bornent à dire: «Sur votre territoire, vous avez la vallée du Rhône, avec le Rhône, avec l'autoroute A7, et puis vous avez le TGV...» Les élus connaissent tout cela! En revanche, nous ignorions comment discuter de ces questions ensemble. Pour revenir sur ce que disait monsieur Genin, la volonté d'associer tous les partenaires institutionnels à la démarche dès l'origine reposait sur l'idée que ces partenaires contribuent à la crédibilisation de la démarche. De plus, de mon point de vue, il est plus intéressant d'associer des personnes en amont plutôt que de leur demander ensuite de participer à une démarche qui est établie et sur laquelle, fina-

lement, elles disposent de très peu de moyens d'intervention.

La mise en place d'un outil pour se questionner et pour agir visait à permettre aux élus de définir une stratégie territoriale. Les élus avaient tendance à venir nous voir en disant : « Dites-moi ce que je peux faire. » La réponse que nous voulions leur donner était : « Dites-nous ce que vous voulez faire, et, après, nous vous dirons ce que nous pouvons faire. » La démarche reposait sur l'idée de travailler d'abord sur le projet politique et sur le contexte, pour ensuite aborder la partie technique, c'est-à-dire le cadre, les moyens et les ressources. La difficulté, pour l'intercommunalité, résidait dans le fait que, généralement, les élus arrivent sans feuille de route. Contrairement aux élections municipales où les élus se sont « choisis » et partagent des volontés de faire. Notre objectif était aussi de sortir la politique jeunesse d'une approche hypertechnicisée, qui repose sur des dispositifs de financement, sur des procédures de contractualisation

Pour placer l'élu au cœur de cette démarche, il s'agissait d'instaurer un dialogue porté par les élus afin de faire émerger, les besoins couverts ou non, les manques, les forces, les faiblesses...

Une telle démarche ne peut être mise en place sans un portage politique fort, comme monsieur Genin l'a rappelé. Cet invariant avait été évoqué par Mairie-conseils également : sans portage politique fort sur cette compétence-là, la politique jeunesse ne fonctionne pas. Enfin, il faut que la stratégie, qui représente la finalité de cette démarche, soit partagée non seulement au niveau politique, mais aussi à l'échelle du territoire.

DOMINIQUE GENIN

Cette démarche de concertation s'est opérée naturellement en deux volets. Le premier volet s'est déroulé de 2013 à 2014, avant la fusion des communautés de communes. Les communautés de communes, anticipant cette fusion, ont en effet désiré travailler en amont, d'abord pour que chacun comprenne bien le contexte. En effet, chacun travaillait sur son propre territoire et il a fallu que tous les élus s'approprient le contexte des deux territoires qui devaient se

réunir. Ensuite, il fallait connaître les intentions de chacun, savoir à quelle jeunesse les actions s'adressaient, connaître l'offre existante, c'est-à-dire connaître les différents acteurs sur chacun des territoires. Chacun connaissait plus ou moins les acteurs intervenant sur son propre territoire, mais, parfois, ignorait ce qui se passait sur le territoire voisin. Il fallait étudier quelles étaient les synergies possibles, etc. Ce premier volet a permis aussi l'affirmation de principes, parfois non sans difficultés.

Le deuxième volet s'est déroulé après la fusion, c'est-à-dire à partir de mars 2014, après le renouvellement des assemblées. Après ce renouvellement, la moitié des élus environ n'avaient pas été présents lors du premier volet. Il a donc fallu faire confirmer ces affirmations de principes et cette compréhension du territoire, tant par les anciens élus que par les nouveaux, procéder à l'identification des potentialités, pour arriver, relativement rapidement, au cours de la première année, à l'affirmation de la stratégie de la nouvelle communauté de communes Hermitage-Tournonais, ainsi qu'à la priorisation des besoins.

Nous avons procédé à des chiffrages des orientations retenues dans le cadre de cette politique, qui représente des montants importants. Il n'était pas possible de mettre en place tout ce que nous aurions souhaité et il fallait de toute façon établir une priorisation des objectifs dans le temps. Ce processus a demandé un certain temps, au moins une année. La dernière année, nous avons procédé à la déclinaison de notre programme en actions, qui s'élèvent à une trentaine, et à la définition d'un calendrier puisque, naturellement, les trente actions ne pouvaient pas être engagées simultanément. Des actions prioritaires ont été définies et sont actuellement mises en place. Les autres actions sont programmées selon un calendrier qui s'étale sur les deux prochaines années.

UN PARTICIPANT DE LA SALLE

Pourrais-je avoir des précisions au niveau du calendrier ? Nous comprenons bien que la commande politique est très importante dans ce projet. Vous avez réussi à vous mettre d'accord sur cette volonté politique avant la fusion. Combien de temps avant ?

DOMINIQUE GENIN

La dernière année avant la fusion, en 2013-2014, un travail considérable a été accompli pour parvenir, fin 2014, à trois ou quatre mois de la fusion, à nous mettre d'accord au moins sur des principes.

UN PARTICIPANT DE LA SALLE

Je m'inquiète parce que nous sommes en cours de fusion également.

DOMINIQUE GENIN

Si nous en parlons: si Mairie-conseils nous a demandé d'en parler, c'est justement pour vous faire part des obstacles que nous avons rencontrés, des délais nécessités par la démarche, etc. En tant qu'élus, nous trouvons toujours que nos projets n'avancent pas assez rapidement, mais il faut tout expliquer et réexpliquer. Les élus n'ont pas tous le même niveau d'information. Il ne s'agit pas de mauvaise volonté. Même les anciens élus communaux qui étaient devenus élus intercommunaux ne disposaient pas des mêmes informations que les élus intercommunaux anciens dont le mandat avait été renouvelé. Sachant que les nouveaux élus représentaient la moitié de l'assemblée (sur 64 élus), cela signifie que trente personnes ne connaissaient pas les principes qui avaient été retenus. Nous nous heurtions à des personnes qui objectaient: «Pourquoi tel objectif? Pourquoi pas tel autre?» Nous avons été fermes sur ce point, en expliquant qu'il n'était pas possible de revenir sur les orientations qui avaient été décidées. Le rôle des présidents, ou des anciens élus, consiste à faire comprendre aux nouveaux élus que nous avons travaillé sur ces sujets avant leur arrivée et qu'il faut maintenir le cap qui a été décidé. Si l'on commence à revenir en arrière et à discuter à nouveau sur les principes de base, on imagine les conséquences sur les délais.

UN PARTICIPANT DE LA SALLE

Vous nous rassurez. Il nous reste un délai de six mois. Les délais sont donc larges!

DOMINIQUE GENIN

Larges si l'on travaille tous les jours et toutes les nuits...

L'ANIMATEUR

J'ouvre une parenthèse pour vous informer qu'à l'issue de votre témoignage, Catherine Donou, juriste associée à Mairie-conseils, vous présentera une communication sur le contexte de la loi NOTRe et les opportunités que cette loi offre pour la reprise des compétences optionnelles et notamment les compétences enfance et jeunesse.

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL

La démarche a été construite en quatre phases. La première a consisté à consulter les élus, avec l'idée de les questionner sur leurs représentations, à l'aide d'une grille que nous avons élaborée: «Pour vous, qu'est-ce qu'une politique jeunesse? Quel peut être l'intérêt de l'intercommunalité dans le développement d'une politique jeunesse? Quelles actions menez-vous sur votre commune? Quelles sont les forces et les faiblesses de votre territoire?» Ensuite, ces regards communaux ont été partagés lors d'une rencontre intercommunale au cours de laquelle Kamel Rarrbo est intervenu sur la question des politiques jeunesse. La démarche repose sur l'idée de permettre aux élus de bénéficier à chaque étape de l'intervention d'un spécialiste ou d'un expert associé sur cette thématique. Nous avons réuni les communes par pôles de communes, pour gagner un peu de temps, et nous nous sommes déplacés systématiquement. Je participais à ces réunions en tant que technicien avec l'un de nos partenaires institutionnels, donc un représentant de l'un des deux départements ou de la Caisse d'allocations familiales. Nous avons procédé à la consultation des partenaires, en présence des élus, sur les mêmes questions: «Qu'avez-vous à dire sur la jeunesse de votre territoire?» La consultation des jeunes a été réalisée par les deux centres sociaux du territoire.

Ensuite, nous avons organisé un temps de partage avec l'ensemble des élus, en leur disant: «Voici ce que nous pouvons vous livrer,

en tenant compte de ce que vous pensez en tant qu'élus, des points de vue exprimés par les partenaires et de ceux exprimés par les jeunes.» Enfin, la dernière étape a été consacrée à la formalisation et à la définition de priorités. Une conférence a été organisée avec la présence monsieur Gilbert Berlioz, sociologue, qui a présenté «L'évolution des jeunes depuis l'après-guerre jusqu'à nos jours».

À partir de là, des priorités ont été définies. Elles consistent en un référentiel et des ambitions thématiques, qui ont fait l'objet d'un travail durant le deuxième volet de la démarche, soit après le renouvellement des assemblées en 2014. Il était nécessaire d'être attentif à ne pas livrer une politique trop construite à des conseillers communautaires fraîchement élus et qui auraient pu s'interroger sur leur marge de manœuvre, sur les leviers dont ils disposaient.

DOMINIQUE GENIN

Dans ce premier volet, après avoir essayé de comprendre le contexte de nos territoires, nous nous sommes appuyés – et nous continuons à nous appuyer aujourd'hui – sur des affirmations de principes, en particulier lorsque, dans les réunions, les débats partent dans une mauvaise direction. Nous considérons que la jeunesse recoupe la classe d'âge de 12 à 25 ans. Cette affirmation paraît anodine, mais la détermination des deux bornes d'âge a déjà suscité une discussion. En revanche, tous les participants étaient d'accord pour considérer la jeunesse sur notre territoire comme une ressource, une ressource de dynamisme, une ressource d'attractivité, et non pas comme un problème. La politique de la jeunesse est effectivement l'un des éléments du développement social du territoire. Elle a été rattachée directement, sous l'effet de la politique volontariste de nos présidents, à une partie spécifique de la commission sociale.

Cette politique intercommunale sur la jeunesse représente davantage que la somme de toutes les actions qui étaient menées dans les communes, sachant que certaines communes qui avaient des politiques jeunesse ont continué à travailler sur leur politique jeunesse ou sur une partie de leur politique jeunesse telle qu'elles l'avaient conçue, peut-être en dehors

justement des principes que la communauté de communes s'était fixés. Ainsi, certaines communes continuent peut-être de mettre en œuvre des politiques jeunesse pour les enfants de moins de 12 ans ou les adultes au-dessus de 25 ans. Pour notre part, nous avons voulu une politique généraliste, c'est-à-dire une politique dont l'ensemble des jeunes puissent bénéficier, et non pas uniquement, par exemple, les sportifs ou les étudiants. Cette politique s'adresse réellement à tous les jeunes, qu'ils posent problème ou non. C'est une politique globale et, surtout, multithématique, même si elle ne recouvre pas bien entendu toutes les thématiques. Elle ne part pas bien sûr du néant, elle s'appuie sur une démarche collaborative avec de nombreux acteurs qui étaient déjà présents sur le territoire et qui ont acquis une expérience en la matière. Nous avons tenu compte de cette expérience dans chacune de nos réunions. Je pense que la politique jeunesse est le reflet de ces acquis.

Nous avons voulu associer les jeunes eux-mêmes, il s'agit d'un point important, à cette politique. Ce travail est bien entendu transversal à l'ensemble des actions conduites. Cette demande a été prise en compte, mais il nous semble qu'il n'existe pas assez d'association directe des jeunes au travail des élus. Je pense qu'à l'avenir, dans le suivi de ces politiques, les élus – et les jeunes, j'espère ! – seront désireux d'avoir beaucoup plus de contacts. Jusqu'à présent, les contacts ont été souvent indirects, au niveau plutôt des acteurs qui nous ont fait remonter les informations. Il n'est parfois pas évident d'associer les jeunes à des politiques.

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL,

En fait, cet aspect a représenté la partie la plus complexe parce que nous sommes très proches du projet politique. Si vous avez la possibilité de définir un début de projet politique qui pourra aiguiller les techniciens, allez-y ! Je pense que les techniciens n'ont pas leur place dans cette partie du projet. En revanche, la situation est différente sur la partie concernant la stratégie. Lorsque nous connaissons le projet, nous pouvons travailler sur la stratégie. Sur ce point, la démarche du Carrefour des pays lorrains a été intéressante pour moi. Elle m'a permis de reprendre les grands axes de la démarche et de m'interroger : « Sur quels

sujets vais-je aller interroger les élus? Sur quels points vais-je leur demander de trouver un consensus?» Même si les élus n'étaient pas tous d'accord, cette démarche a permis de dégager les grandes lignes. Par exemple, si l'on décide qu'une politique jeunesse doit être généraliste, ce n'est pas une politique de prévention. Si l'on déclare que la jeunesse est une ressource, cela signifie que la priorité ne sera pas donnée à des actions qui tendront à un contrôle de la jeunesse.

Concernant l'association des jeunes eux-mêmes à cette politique, je considère qu'il s'agit du point sur lequel nous avons le moins bien réussi, parce que c'est, je pense, ce que nous savons le moins bien faire. Je suis convaincu que cet aspect est important parce que cette association pourrait jouer le rôle de «troisième homme». En effet, Il me semble important de confronter les volontés politiques, les projets à l'expertise d'usage des citoyens

Nous ne savons pas bien aujourd'hui, pour de nombreuses raisons, mener à bien ce processus, parce qu'il ne s'agit pas d'une expertise de la communauté de communes. L'association des usagers à la communauté de communes ne se fait pas, ou peu. Nous ne sommes pas formés à ces démarches. À mon avis, il s'agit d'une lacune. Nous devons travailler sur ce sujet relativement rapidement, notamment sur les modes des usages d'association.

Dans le cadre des politiques jeunesse, tout le monde veut associer les jeunes. Mais s'agit-il d'information, de concertation, de codécision? S'il s'agit de codécision, quel mode de gouvernance faut-il mettre en place? Les jeunes seront-ils associés avec des élus? Si c'est seulement pour les consulter sur la couleur des portes d'entrée, autant vaut ne pas les associer! Cette démarche nécessite un nouveau mode de gouvernance que, pour l'instant, nous n'avons pas construit. L'ensemble de ce processus a permis de passer d'une politique sectorielle destinée aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans à une politique thématique. La communauté de communes a une politique de temps libre, qui s'adresse aux 3 à 17 ans et qui concerne les loisirs et une politique jeunesse multithématique, qui n'est pas une politique de loisirs.

DOMINIQUE GENIN,

Cinq ambitions thématiques ont été retenues: l'animation et la culture, le logement, la prévention santé, l'emploi, l'orientation et l'insertion, et, enfin, la place des jeunes dans l'espace public. Vaste programme!

Au cours du deuxième volet de cette démarche, ces cinq ambitions thématiques ont été confirmées. Cinq groupes de travail ont été constitués, un par thématique, et se sont réunis chacun durant deux séances. La première séance était consacrée au recensement des besoins du territoire, aux lacunes ainsi qu'aux ressources disponibles sur ce territoire. Après avoir écouté tous les partenaires, nous les avons réunis une deuxième fois pour écouter leurs propositions et éventuellement les nouvelles réponses qu'ils pouvaient apporter pour compenser ces besoins, ces manques. Lors de ces séances, nous nous sommes aperçu que le manque de coordination et le manque de connaissance entre différents acteurs constituaient un point faible de cette organisation. Nous avons pris des orientations opérationnelles à ce sujet dont l'une est la coordination de ces acteurs. Les élus communautaires ont dû procéder aux priorisations dont je vous parlais, identifier les pistes d'actions et construire le programme. Un retour d'informations a eu lieu auprès des acteurs pour partager le programme d'action qui avait été retenu, ainsi que les actions qui n'avaient pas été retenues. Ensuite, nous avons dû obtenir la validation par les élus communautaires et le vote sur les programmes. Vous connaissez le processus: passage par le bureau, puis les commissions, avant que le programme arrive devant le conseil syndical avec l'approbation de toutes les commissions. Le processus représente une certaine somme de travail et il est parfois un peu long.

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL

Finalement, la stratégie que nous avons livrée s'appuie sur six principes directeurs, cinq ambitions thématiques, des orientations opérationnelles que je vais vous présenter rapidement et un programme d'action: Ces orientations opérationnelles comprennent une fonction de coordination et d'animation des acteurs, l'élaboration d'un programme d'action, la mise en place d'un fonds d'expérimentation

et l'évaluation interne et externe du projet. Ces deux derniers points sont en cours de travail actuellement. L'évaluation est un processus assez complexe, sur lequel, à mon avis, nous manquons d'expertise. Il y a là un vrai chantier à ouvrir, notamment sur notre manière de considérer la réussite d'une politique et sur la manière qu'auront les élus de considérer la réussite d'une politique. Par exemple, très souvent en tant que techniciens, lorsque nous satisfaisons un besoin d'une population, nous considérons qu'il s'agit d'un signe de réussite d'une politique : nous nous intéressons davantage à la satisfaction du besoin plutôt qu'à la mise en œuvre de la politique. Comment, demain, allons-nous travailler sur cette question dans les territoires ?

DOMINIQUE GENIN

Nous y travaillons toutefois.

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL

Dans ce programme d'action, nous avons déterminé des actions prioritaires, ainsi qu'un échancier. Les quatre actions prioritaires retenues, qui correspondent réellement à des manques sur le territoire, sont :

- le développement d'une équipe de prévention spécialisée, avec deux éducateurs de prévention ;
- le développement de l'animation de proximité avec une démarche d'aller vers le territoire ; une expérience de cette nature avait déjà été menée dans la Drôme avec la MJC-centre social de Tain-l'Hermitage ;
- le développement d'une politique de prévention des addictions, avec pour partenaire l'Anpaa (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) ;
- le développement d'une politique culturelle à destination des jeunes de 12 à 25 ans.

DOMINIQUE GENIN

Pour sécuriser les élus les plus sceptiques, et même les autres, je pense qu'il est impératif de prévoir vraiment une fonction de pilotage et de rester maître de la destinée. La communauté de communes Hermitage-Tournonais avait

décidé dès le départ d'externaliser les actions, en sachant que nous avions des acteurs sur le territoire qui possédaient l'expérience requise. La communauté de communes n'a donc pas voulu prendre ces actions à son compte, ce qui supposait d'embaucher des techniciens pour mettre en place et piloter cette politique. Nous nous sommes appuyés sur tous les acteurs extérieurs, ce qui est plus facile à faire passer au niveau des élus. Il est en effet difficile d'embaucher du personnel. Naturellement, il faut trouver des acteurs qui acceptent de jouer le jeu. Nous avons eu la chance de les trouver. Nous considérons ces associations comme porteuses d'un projet. Ce ne sont pas elles qui sont venues nous voir en nous présentant leurs idées, mais nous qui leur avons présenté notre projet en leur demandant si elles savaient y répondre, et de plus y répondre en collaboration avec tous les autres acteurs. À ce jour, aucun partenaire ne nous a répondu négativement. Tous ont accepté, même s'ils n'étaient pas nécessairement très enthousiastes à la perspective des collaborations que nous demandions.

Ce rôle de pilotage demande bien sûr une connaissance globale du territoire, la capacité de mobiliser des moyens financiers et techniques, la volonté d'associer, de dialoguer, de collaborer et de co-construire avec les différents acteurs, la capacité d'organiser la transversalité, puisque de nombreuses actions sont transversales, ne serait-ce que dans le domaine social, mais également dans le domaine économique. À travers ce positionnement, la communauté de communes Hermitage-Tournonais souhaite améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs à une échelle bi-départementale. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, cette situation présente des avantages et des inconvénients, mais les inconvénients sont quand même plus nombreux que les avantages. Et surtout, cela demande davantage de travail.

La communauté de communes doit également identifier les complémentarités possibles des interventions existantes, en évitant les doublons, assurer la cohérence des réponses aux demandes, identifier le territoire intercommunal comme projet de territoire. Nous avons considéré qu'un jeune, qu'il habite dans les territoires les plus reculés ou dans le centre de la ville, doit avoir accès aux mêmes prestations. Ce n'est pas facile. Certaines presta-

tions coûtent plus cher que d'autres, mais les élus ont la volonté de développer la politique jeunesse sur l'ensemble du territoire, sachant que durant les périodes scolaires, les jeunes sont concentrés à un endroit. En revanche, durant les périodes de vacances scolaires, ils sont disséminés sur le territoire. Cette situation présente une réelle difficulté, surtout pour notre territoire qui est un peu vallonné et s'étend sur les plateaux ardéchois. La communauté de communes doit assurer le déploiement des réponses aux besoins selon deux échelles territoriales, celles de la proximité et de la centralité.

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL

Cette phase s'est avérée un peu compliquée, notamment sur le premier point concernant l'externalisation des actions. Au moment de la fusion, les élus étaient très sensibles à l'augmentation des ressources humaines. Il avait été donné aux services la consigne de limiter l'inflation des ressources humaines tout en développant un projet jeunesse qui soit relativement fourni. Nous avons proposé trois modèles. Le premier consistait à internaliser toutes les prestations. Le deuxième était un mélange d'internalisation et d'externalisation. Le troisième était plutôt orienté vers l'externalisation, ce qui nous obligeait à réfléchir au positionnement de la communauté de communes et d'expliquer ce positionnement aux partenaires. Par chance, le territoire était riche en partenaires diversifiés, qui possédaient de réelles compétences.

Par ailleurs, s'agissant d'une politique thématique, telle que la santé, ou la prévention

spécialisée par exemple, la communauté de communes ne disposait pas de ce type de compétence, ces métiers n'existent pas aujourd'hui au sein de l'EPCI. Il apparaissait plus simple de s'appuyer sur des partenaires et de bénéficier de leur expertise, via un conventionnement.

En synthèse, ce projet repose sur l'idée d'affirmer le rôle essentiel des élus communaux et intercommunaux. En leur absence, la politique jeunesse n'existerait pas. Notre objectif est de continuer à actualiser et à partager la connaissance du territoire avec les acteurs locaux, mais aussi avec les élus, et à cette fin de construire des espaces d'échanges qui n'existent pas ou peu. Il existe des instances décisionnelles, mais peu d'instances de réflexion, d'échanges associant élus et partenaires. Enfin, il faut penser le modèle de pilotage de l'action qui est très différent en cas d'internalisation ou d'externalisation, et qui nécessite de s'interroger sur la manière dont la communauté de communes va travailler avec ses partenaires. Il faut expliquer aux élus que si la communauté de communes passe des conventions, il ne s'agira pas d'une situation de délégation de service public et que les élus ne pourront donc pas tout imposer. Il faudra travailler en concertation.

DOMINIQUE GENIN

En conclusion, je pense que cette politique qui est en place sera en constante évolution. Il nous appartient de la faire évoluer. Nous nous sommes placés avec tous les acteurs dans une relation de partenariat et nous nous devons de poursuivre ce partenariat, qui je pense, fera évoluer cette politique. ●



Échanges avec la salle

FABIENNE ANQUETIL

**CHARGÉE DE MISSION AU CARREFOUR
DES PAYS LORRAINS**

Je signale que le Carrefour des pays lorrains a changé de nom récemment et s'appelle maintenant Citoyens et Territoires Grand Est. Si j'ai bien compris, il n'existait pas vraiment de politique intercommunale de la jeunesse, avant la fusion, dans chacune des deux communautés de communes. Quel a été le déclencheur de la volonté de travailler à l'échelle intercommunale ? Cette volonté a-t-elle été déclenchée par l'opportunité née du contexte de la fusion ?

DOMINIQUE GENIN

**VICE-PRÉSIDENT DE HERMITAGE-TOURNOAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (07-26)**

Il existait des politiques de la jeunesse dans chacune des intercommunalités, mais elles étaient différentes et elles s'ajoutaient à certaines politiques communales. Il a fallu retravailler sur ce sujet. Il n'était pas possible d'additionner toutes ces politiques. Certaines s'appliquaient sur un territoire très restreint et ont été étendues à l'ensemble du territoire. D'autres thématiques n'ont pas été retenues dans le cadre de la politique intercommunale actuelle, mais la plupart ont été conservées par les communes, voire par des groupements de communes. Il existait par exemple une politique de prévention sur le Tournonais, mais elle avait été abandonnée en 2009. La nouvelle communauté de communes l'a reprise et étendue à tout le territoire.

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL

CHARGÉ DE MISSION ENFANCE JEUNESSE

La fusion correspondait à un réel bassin de vie et nous a donné l'opportunité de retravailler sur ces questions à l'échelle d'un bassin de vie.

KAMEL RARRBO

**SOCIOLOGUE ET EXPERT ASSOCIÉ
À MAIRIE-CONSEILS**

Si je peux me permettre de préciser la question qui vient d'être posée, dans le paysage institutionnel et juridique actuel, vous avez des compétences communales en matière d'enfance et de jeunesse qui continuent à exister et la nouvelle intercommunalité a développé une nouvelle politique, volontariste, sans transfert de compétences, n'est-ce pas ?

DOMINIQUE GENIN

**VICE-PRÉSIDENT DE HERMITAGE-TOURNOAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (07-26)**

La compétence au niveau de la jeunesse, sauf erreur de ma part, a été transférée à la communauté de communes.

KAMEL RARRBO

**SOCIOLOGUE ET EXPERT ASSOCIÉ
À MAIRIE-CONSEILS**

En matière de jeunesse ou d'enfance ?

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL

CHARGÉ DE MISSION ENFANCE JEUNESSE

Les deux en fait ont été transférées. L'une des communautés de communes avait déjà la compétence enfance, et cette compétence a été transférée. Ensuite, les statuts ont été harmonisés et le transfert complet de la compétence a été réalisé. La nouvelle communauté de communes a une compétence sociale d'intérêt communautaire, qui comprend les compétences enfance, petite enfance, parentalité, enfance-jeunesse-prévention. Parfois, certaines compétences sont harmonisées sans vraiment que la communauté de communes les porte ou les conduise.

DOMINIQUE GENIN
VICE-PRÉSIDENT DE HERMITAGE-TOURNOAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (07-26)

En 2017, interviendra l'extension de notre communauté de communes à un autre petit groupement, de l'ordre de 10 000 ou 12 000 habitants. Nous allons devoir débattre à nouveau de la politique jeunesse. Nous avons demandé à cette communauté de communes voisine de venir s'associer à notre projet de territoire, mais nous sommes conscients des aléas qui existent. Nous travaillerons sur ce sujet avant la fusion. Nous espérons que cette fusion soit moins complexe que la précédente et que nous puissions trouver des solutions plus rapidement en gardant nos thématiques et nos schémas directeurs.

UN INTERVENANT DU CENTRE
RÉGIONAL D'INFORMATION
JEUNESSE RHÔNE-ALPES

Ma question s'adresse à Kamel Rarrbo, mais aussi à Mairie-conseils. Vous avez dit que la crise de 2008 a généré une frange de jeunes précarisés. Le choix de fixer une limite à 25 ans ne doit-il pas être un objet de réflexion dans la mesure où une frange de la population précarisée est constituée des personnes de 25 à 30 ans ? Pour certains sociologues, cette frange fait partie de la jeunesse. Je me demande si cette frange doit être considérée comme des jeunes en difficulté ou comme des adultes en difficulté. Ce choix résulte-t-il de la facilité parce qu'il permet de parler d'une politique jeunesse de 12 à 25 ans ou parce que les institutions sont absentes sur la frange supérieure ? Une politique visionnaire ne doit-elle pas travailler sur la transition jeunesse - adulte ?

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL
CHARGÉ DE MISSION ENFANCE JEUNESSE

La difficulté consiste à aborder ces questions avec les élus sur les territoires. Définir une politique jeunesse pour les 12 à 25 ans permet de donner un cadre. Quand nous avons engagé la réflexion, de nombreux élus ne voyaient pas l'intérêt d'une politique jeunesse sur leur territoire alors que celui-ci n'était pas confronté à des problèmes identifiés. Chacun a besoin de

se construire une autre représentation de ce que peut être une politique jeunesse. Ensuite, je pense que nous devons être innovants et travailler avec les partenaires qui agissent sur le champ notamment de l'insertion, mais que la communauté de communes n'a pas vocation à agir elle-même. Nous n'avons pas d'expertise ni d'expérience en la matière. En revanche, nous pouvons développer des synergies avec des partenaires locaux, notamment sur les questions de logement, par exemple. La question que vous posez est peut-être plus facile à aborder sur des territoires urbains sur lesquels il existe une expérience différente de la jeunesse et de ces publics.

KAMEL RARRBO
SOCIOLOGUE ET EXPERT ASSOCIÉ
À MAIRIE-CONSEILS

En complément, je souhaiterais ajouter deux éléments. Pluralité de la jeunesse signifie que certains jeunes de 22 ans sont autonomes, pères de famille : ils sont sortis de la catégorie de la jeunesse. Il convient d'être attentif à cette pluralité. Par ailleurs, le socle fondamental de base des politiques jeunesse en France s'adosse aux dispositifs CEL (contrat éducatif local) et CEJ (contrat enfance jeunesse) qui s'adressent aux enfants de 0 à 16 ans. Les actions mises en place pour les jeunes au-delà de 16 ans relèvent de l'innovation.

DOMINIQUE GENIN
VICE-PRÉSIDENT DE HERMITAGE-TOURNOAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (07-26)

Pour cette tranche, au-delà des 12-25 ans, nous avons l'espoir que le troisième volet de l'action sociale à la communauté de communes, qui s'occupe de l'insertion, des personnes âgées et handicapées, etc., prenne également en charge cette problématique. Cette question revient en effet régulièrement. Nous avons dû nous fixer des bases et les maintenir, parfois contre l'avis de certains, pour ne pas nous disperser. Nous sommes conscients que cette tranche d'âge a été laissée de côté, mais cette politique est évolutive.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Qu'est-ce qui a permis qu'il existe cette vision politique que l'on sent en filigrane de cette histoire ?

DOMINIQUE GENIN

**VICE-PRÉSIDENT DE HERMITAGE-TOURNONAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (07-26)**

Je l'ai dit en préambule : nous avons deux présidents qui portaient cette question.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Dans les deux communautés de communes, existait-il une identité politique similaire ?

DOMINIQUE GENIN

**VICE-PRÉSIDENT DE HERMITAGE-TOURNONAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (07-26)**

Nous pouvons dire que oui, mais indépendamment de cela, il existait réellement une volonté, plutôt apolitique, de porter cette question. Nous avons été soutenus aussi par la Caisse d'allocations familiales et par les deux départements. Certes, il pouvait intervenir des divergences sur certaines des thématiques retenues, mais nous sommes parvenus à un consensus sur les fondamentaux, sur les thématiques de base et sur les actions prioritaires. Si vous n'êtes pas soutenus par vos présidents, par le département et par la CAF, il est impossible d'avancer sur le sujet. ●

.....

Les conséquences de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Catherine DONOU

Juriste associée à Mairie-conseils

CATHERINE DONOU
JURISTE ASSOCIÉE À MAIRIE-CONSEILS

Nous venons de voir un exemple très intéressant, mais un exemple dans lequel les élus ont eu du temps pour réfléchir, puisqu'il s'inscrit dans le cadre des fusions prévues par la loi RCT (réforme des collectivités territoriales) de 2010. La première vague de fusions a commencé en 2011 et s'est étalée jusqu'en 2014. La plupart d'entre vous ne disposeront pas d'un délai analogue. Dans le cadre de la loi NOTRe, environ 40% des communautés de communes qui existent aujourd'hui vont disparaître par des mouvements de fusions. Les fusions sont prévues au 1^{er} janvier 2017. Vous êtes donc soumis à un calendrier très contraint pour réfléchir aux conditions de la fusion et à la manière dont la nouvelle entité issue de la fusion reprendra ou non un certain nombre de compétences.

Dans le cadre de la loi NOTRe comme dans le cadre de la loi RCT, le législateur a prévu certains dispositifs. Deux communautés de communes qui fusionnent en forment une nouvelle et cette nouvelle communauté de communes doit reprendre les compétences obligatoires qu'exerçaient les deux entités précédentes. Pour les compétences optionnelles et les compétences facultatives, le législateur prévoit qu'il n'y a pas, contrairement aux compétences obligatoires, addition des compétences préalablement exercées par les communautés. Ces compétences continueront à être exercées, dans les anciens périmètres, pendant une durée de trois mois. Ce délai a été porté à un an par le législateur dans le cadre de la loi NOTRe. À l'issue de ce délai d'un an, le nouveau conseil

communautaire décidera de reprendre les compétences optionnelles ou facultatives ou de les rendre aux communes.

Je vais vous présenter le panel d'outils juridiques utilisables en cas de restitution des compétences sociales aux communes. En effet, la plupart du temps, les communes n'exerçaient pas ces compétences. Depuis la création des communautés de communes, un certain nombre de compétences ont pu être mises en œuvre et être exercées à l'échelle d'un territoire. Cette restitution aux communes n'est pas forcément très logique et ne va pas vraiment dans le sens de l'histoire, puisque les lois successives vont vers une intégration de plus en plus forte des compétences au niveau communautaire. En 2010, nous avons été étonnés de voir apparaître cette possibilité de rendre des compétences aux communes, sachant que les communes ont de moins en moins de moyens. Quoiqu'il en soit, des situations de ce genre sont arrivées à l'issue de la loi de 2010 et vont arriver suite à la loi NOTRe. Hier, nous avons rencontré des représentants d'un certain nombre de territoires qui nous ont expliqué qu'ils vont rendre des compétences aux communes. Rendre des compétences aux communes, si celles-ci n'ont pas les moyens de les exercer, signifie fermer des services.

UNE INTERVENANTE DE LA SALLE

En matière de compétences, lorsque les communes transfèrent une compétence à la communauté de communes, un transfert financier, à travers une CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), a lieu. Dans le cadre de la loi NOTRe, lorsque la communauté

de communes retransférera une compétence à la commune, que se passera-t-il au niveau de la CLECT, par rapport aux moyens financiers qui ont été transférés antérieurement et à l'évolution des services qui a été mise en œuvre par la communauté de communes ?

L'ANIMATEUR

Nous ne pouvons pas entrer, vu le temps imparti, dans les détails de chaque situation. Nous dressons rapidement un panorama et nous restons à votre disposition dans le cadre du service de renseignements téléphoniques.

CATHERINE DONOU JURISTE ASSOCIÉE À MAIRIE-CONSEILS

De manière simplifiée, vous allez devoir faire le travail inverse de celui que vous aviez réalisé avec la CLECT il y a quelques années. Néanmoins, je ne sais pas comment sera calculée la plus-value dont vous parlez. Les élus devront se mettre d'accord sur ce point. Les biens, le personnel, etc. qui ont été transférés dans un sens devront être retransférés en sens inverse.

Pour faire face à ces cas de restitution de compétences aux communes, il existe un certain nombre d'outils juridiques qui vous permettront de territorialiser les compétences, via des mutualisations notamment, avec des moyens plus ou moins souples et plus ou moins adaptés selon les compétences. L'action sociale peut englober des interventions très différentes selon les communautés. Des communautés de communes qui fusionnent entre elles devront se mettre d'accord sur ce qu'elles entendent par compétences sociales, sur la façon dont sera redéfini l'intérêt communautaire de cette compétence, et éventuellement sur les compétences qu'elles rendront aux communes. En cas de restitution aux communes, plusieurs outils peuvent être utilisés.

Pour faire face aux problèmes posés par cette compétence lors de la première vague de fusions suite à la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, l'État a accepté que l'on puisse créer des syndicats intercommunaux pour faire face à la problématique des compétences sociales non reprises par les nouvelles communautés. Le syndicat présente l'avantage

d'être un outil bien connu, relativement facile à utiliser, mais avec l'inconvénient de nécessiter un financement individualisé par cotisations, de générer des coûts de fonctionnement, etc. Il présente également le désavantage de créer une nouvelle structure à côté de la communauté, ce qui ne facilite pas l'économie institutionnelle recherchée (une assemblée, un budget, un fonctionnement). Par ailleurs, en matière d'action sociale à mettre en œuvre, le syndicat ne peut créer de Cias.

La création de services unifiés constitue une autre solution. Depuis la loi NOTRe, vous avez la possibilité de mutualiser des services entre communes sans passer par la communauté et sans créer de nouvelle structure. Par exemple, des communes qui récupéreraient une compétence sociale pourraient décider de conventionner entre elles pour créer un service unifié. En matière de petite enfance, par exemple, une commune porte le service, les autres communes bénéficiaires la remboursent. Il faut cependant que ces services unifiés soient autorisés par le schéma de mutualisation. Les communautés de communes ont été soumises à l'obligation d'établir un schéma de mutualisation. Celui-ci doit prévoir expressément la possibilité de mettre en place des services unifiés entre les communes, dans un souci de cohérence, afin que les mutualisations qui seront réalisées au niveau intercommunal prennent en compte d'éventuelles mutualisations au niveau communal. Nous pourrions vous apporter davantage de détails sur cette nouvelle possibilité via notre service de renseignements téléphoniques.

Un autre outil, également très souple est l'entente entre communes. Si la souplesse constitue l'avantage de cette solution, elle en constitue également l'inconvénient: un cadre juridique faible et des risques de blocage en cas de désaccord entre les membres, puisqu'il est nécessaire pour prendre une décision de recueillir l'accord de toutes les parties prenantes de l'entente. Cet outil qui peut être adapté dans un certain nombre de situations peut se révéler problématique dès lors qu'il faudra par exemple se mettre d'accord sur des investissements.

Une autre solution envisageable est la création d'une société publique locale. Cet outil permet aux communes de maintenir des services tout

en évitant de passer par une mise en concurrence. Il faut au minimum deux actionnaires publics. Toutefois, le montage de cette société suppose des moyens en ingénierie qui sont relativement importants et relativement lourds. Néanmoins, cet outil peut s'avérer intéressant. Pour prendre un exemple, si deux communautés de communes fusionnent alors que l'une avait la compétence en matière de crèches et que la nouvelle entité issue de la fusion décide de rendre la gestion des crèches aux communes, ces dernières peuvent créer une société publique locale pour gérer les crèches entre elles.

Par ailleurs, il existe des outils financiers, tels que les attributions de compensation et les dotations de solidarité, qui permettent de compenser la restitution de compétences aux communes. S'agissant des attributions de compensation, la loi permet désormais de les modifier librement, dans un sens plus avantageux pour les communes par rapport au calcul de droit commun. Auparavant, une simple révision des attributions de compensation supposait l'accord de tous les conseils municipaux des communes membres à la majorité simple. Dorénavant, seuls les conseils municipaux des communes concernées par la révision de leur attribution de compensation devront se prononcer à la majorité simple sur cette révision.

On peut aussi mentionner les fonds de concours comme un outil possible de compensation financière en cas de restitution d'une ou plusieurs compétences. Ils permettent à une communauté de participer au financement d'équipements de compétence communale. Leur montant est cependant limité au montant financé par la commune bénéficiaire hors subventions et ils sont limités aux dépenses d'investissement.

J'évoquerai aussi les conventions de gestion de services ou de prestations de services qui peuvent être assurées par une communauté après restitution de compétences aux communes. Jusqu'à présent, il fallait que les statuts de la communauté de communes prévoient expressément la possibilité de mettre en place des prestations de services. Désormais, cette possibilité est librement ouverte. L'avantage des conventions de gestion de services ou de prestations de services réside dans leur souplesse. En revanche, cette solution

engendre une certaine lourdeur administrative puisqu'elle nécessite un budget annexe qui retrace les opérations assurées par la communauté.

Les services mutualisés avec la création de services communs, en dehors des compétences transférées, représentent un outil de plus en plus fréquemment utilisé. Le service commun est normalement porté par une communauté de communes, mais celle-ci peut désormais décider d'en confier le portage à une commune, par exemple à une commune centre qui dispose des moyens suffisants. L'avantage est qu'il peut être à géométrie variable : seules les communes intéressées par ce service y adhéreront. Cette solution évite de généraliser une compétence à l'échelle d'une communauté. La mise en place d'un tel service exige une convention et un règlement notamment. Si vous souhaitez des exemples vous pourrez en trouver sur notre site, à la rubrique Documents des territoires.

L'intérêt communautaire constitue également un outil classique. Lorsque deux communautés de communes fusionnent, elles disposent d'un délai de deux ans pour redéfinir l'intérêt communautaire de leurs compétences. Certaines communautés de communes ont opté pour un intérêt communautaire territorialisé, mais nous connaissons un seul cas de ce genre. Il s'agit de deux communautés qui ont fusionné, dont l'une avait la compétence scolaire et l'autre non. Au moment de la fusion, il a été décidé que la seule école qui existait dans l'un des territoires serait d'intérêt communautaire. Une telle situation peut s'avérer problématique, puisque l'école est financée par la communauté alors qu'elle ne concerne qu'une partie du territoire. Dans cette communauté de communes, un accord politique avait été trouvé sur ce point. Aujourd'hui, les services de l'État se montrent très frileux lorsque l'intérêt communautaire ne concerne qu'une seule partie du territoire. Le contrôle de légalité peut donc s'y opposer. Néanmoins, dans le cas que je vous ai cité, cette solution d'un intérêt communautaire territorialisé a été acceptée.

Je vous ai présenté très rapidement les différents outils qui existent en cas de restitution de compétences aux communes. Le panel d'outils est beaucoup plus large que celui qui existait deux ou trois ans auparavant. ●



Échanges avec la salle

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Pourquoi avoir recours à un intérêt communautaire territorialisé, puisque vous expliquez que cette solution peut donner lieu à des inégalités de traitement ?

CATHERINE DONOU JURISTE ASSOCIÉE À MAIRIE-CONSEILS

Cette solution peut être équitable si l'on trouve des compensations pour les autres parties du territoire. Les territoires des communautés de communes sont de plus en plus étendus. Suite aux fusions, certaines communautés comptent plus de cinquante communes. Pour les compétences de proximité, notamment les compétences sociales ou scolaires, cet agrandissement du périmètre communautaire peut poser problème. Il s'agit de faire en sorte de maintenir ce qui fonctionnait bien dans des communautés qui avaient choisi de prendre la compétence scolaire alors que cette compétence coûte cher. Nous poussons pour que l'État trouve des solutions sur cette

question. L'intérêt communautaire peut évoluer et peut-être est-il possible de trouver des aménagements ou des compensations pour que les parties du territoire qui n'entreraient pas dans l'intérêt communautaire reçoivent des contreparties. Il est très étonnant que la seule solution proposée consiste à dire que le conseil communautaire dispose d'un délai d'un an pour décider s'il conserve ou non des compétences et de deux pour redéfinir l'intérêt communautaire : c'est juridiquement recevable mais, en pratique, cela soulève de nombreuses difficultés.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Existe-t-il une synthèse des différents outils ?

CATHERINE DONOU JURISTE ASSOCIÉE À MAIRIE-CONSEILS

Vous pourrez retrouver une synthèse sur notre site, dans un document pédagogique intitulé *Fusion de communautés*. ●

INSOLITs, Insertion SOLIdaires en Touraine du sud

Jean-Jacques MEUNIER

Président de la mission locale Touraine Côté Sud

Anne PINSON

Vice-présidente en charge du Cias de la communauté de communes de Loches Développement (37)

Marie RONDWASSER

Directrice de la mission locale de la Touraine Côté Sud

JEAN-JACQUES MEUNIER

**PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE
TOURAINÉ CÔTÉ SUD**

Je vous présente Marie Rondwasser, directrice de la mission locale, et Anne Pinson, présidente du Cias (centre intercommunal d'action sociale) de Loches. Nous allons vous présenter INSOLITs, une expérimentation qui a été menée par la mission locale autour des services civiques. Cette expérimentation consistait à intégrer des jeunes pendant une durée de six mois pour assurer des missions auprès des collectivités locales et des associations. Ces missions ont permis aux jeunes de découvrir des métiers mais aussi notre territoire ainsi que les possibilités d'emploi, et de bâtir un projet professionnel.

L'action s'adressait surtout à des jeunes en rupture sociale ou familiale. Nous avons l'habitude de gérer ces jeunes au niveau de la mission locale, mais, dans le cadre de cette expérimentation, nous avons rencontré des jeunes qui étaient encore plus en déshérence qu'à l'accoutumée : certains étaient SDF, d'autres étaient complètement déconnectés de notre monde. Nous nous sommes aperçus que nous

devions nous orienter un peu plus vers une aide sociale via le Cias, avec lequel nous avons déjà des rapports de travail établis. Nous avons compris que, seuls, nous ne parviendrions pas à mener à bien le projet. La communauté de communes a tout de suite été d'accord pour participer et le Cias a très bien travaillé sur ce sujet. Nous avons donc pu organiser des actions partagées.

ANNE PINSON

**VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU CIAS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LOCHES DÉVELOPPEMENT**

Lors de la création de la communauté de communes Loches Développement, en 1996, il a été choisi au niveau politique de prendre la mission sociale pour compétence et d'intégrer le volet social dans un centre intercommunal d'action sociale. Ce service est là pour pallier les problèmes sociaux liés au territoire, mais il intervient également sur des actions collectives qui peuvent être menées sur notre territoire pour intégrer la jeunesse qui est un peu en déshérence et rencontre des difficultés à se positionner. Nous menons des actions

conjointes avec la mission locale pour que ces jeunes puissent trouver une réponse à leur recherche, qu'elle soit matérielle ou psychologique. Je précise que, lors d'un mandat précédent, j'ai été vice-présidente en charge de la jeunesse et chargée notamment de la coordination jeunesse au sein de la communauté de communes Loches Développement.

MARIE RONDWASSER
DIRECTRICE DE LA MISSION LOCALE
DE LA TOURAINE CÔTÉ SUD

Notre opération s'appelait INSOLITs, acronyme d'Insertion SOLIdaires en Touraine du Sud, et a été construite par les techniciens de la mission locale pour répondre aux difficultés d'insertion de certains jeunes qui étaient trop pris dans des difficultés sociales et dans des situations de précarité pour parvenir à se projeter dans un projet professionnel. Les acteurs de cette opération étaient la mission locale, la communauté de communes de Loches Développement, mais aussi les trois autres communautés de communes de notre territoire. Notre territoire se situe dans le sud du département d'Indre-et-Loire. Il représente environ un tiers du département en superficie, mais seulement 10% de la population. Il couvre une zone rurale de 68 communes comportant 52 000 habitants. Nous sommes situés à 264 kilomètres de Paris, entre Tours et Châteauroux.

Ces jeunes en difficulté ne se projetaient pas dans un avenir professionnel. La solution que nous avons proposée au Cias devait permettre aux jeunes de bénéficier d'une aide financière sur la durée, et donc de sécuriser leur parcours. En fait, il apparaissait que solliciter le Cias pour des aides temporaires ne permettait pas à ces jeunes de sortir durablement de leurs difficultés. Parallèlement, nous ne voulions pas d'un soutien financier seul, sans contrepartie, d'où l'idée du service civique. Ces missions durent six mois et sont indemnisées. Nous souhaitons que ces jeunes assurent des activités d'intérêt général. Notre objectif était de les rapprocher du marché de l'emploi et d'accroître leur employabilité, de leur permettre de retrouver des prérequis d'accès à l'emploi et de développer leur réseau relationnel de façon à faciliter leur démarche de recherche d'emploi. Nous demandions aux maires, aux élus communautaires et aux res-

ponsables d'association de les soutenir et de les faire bénéficier de leur réseau. L'objectif était que ces jeunes acquièrent des savoir-faire, des savoir-être, des savoirs et des compétences. Cette expérimentation était de faible ampleur, puisque seuls douze jeunes en ont bénéficié, en trois vagues de quatre services civiques. La mission locale du Sud Touraine ne comptait à l'époque que huit salariés et nous avons créé un projet à notre échelle.

Nous avons bénéficié d'un financement de la région, puisque nous nous sommes inscrits dans une action intitulée ID en campagne, qui s'adressait essentiellement aux zones rurales. Les conditions requises exigeaient qu'il s'agisse d'une action de partenariat. Le Cias nous a tout de suite soutenus et a rédigé une lettre par laquelle il s'engageait à être partenaire de cette opération. Ce partenariat s'est traduit concrètement par le soutien au montage du projet, qui a été relayé par le pays La Touraine Côté Sud. Le Cias a aussi mis à notre disposition une parcelle, puisqu'il possède des jardins partagés où différents publics (bénéficiaires du RSA, personnes en difficulté, Esat) peuvent venir travailler un lopin de terre. Le Cias a également pris part à l'accompagnement partagé de certains jeunes, lorsque ceux-ci avaient besoin d'un logement ou d'une aide financière. Le projet a permis l'accès des jeunes aux ateliers proposés par le Cias. En fin de parcours, eux-mêmes ont pu animer un atelier cuisine destiné à d'autres publics. Les jeunes ont pu bénéficier également de la présentation du Cias et de ses missions, de l'accès aux droits concernant le logement, de visites culturelles et de la mise en relation avec les différents réseaux du Cias.

Grâce à tout cela, nous avons pu trouver des missions très différentes pour ces jeunes : mission d'ambassadeur jeunesse en milieu rural, missions qui relevaient du domaine environnemental, culturel, de la solidarité, de la mémoire intergénérationnelle, de la création, du maintien du lien social. Ces jeunes ont travaillé dans un Ehpad, dans une Marpa, dans des ALSH, dans une maison qui accueille de jeunes mères célibataires en grande difficulté, dans une Amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), mais aussi pour un festival agri-culturel, pour les jardins partagés ou pour du nettoyage de rivières. Ces missions ont permis à ces jeunes de mieux

connaître leur territoire. En effet, il ressortait d'une enquête menée sur l'ensemble de la région Centre quelques années auparavant que les jeunes étaient très attachés à leur territoire, mais qu'ils le connaissaient assez mal.

L'objectif de ce service civique était aussi de lutter contre l'isolement. En effet, à partir du moment où ils sont déscolarisés, les jeunes en milieu rural se retrouvent souvent seuls dans leur commune. Certains jeunes qui vivaient dans des écarts n'avaient plus aucun lien avec d'autres jeunes du même âge qu'eux. Le fait de créer des petits groupes de quatre jeunes qui allaient travailler dans des associations permettait de recréer un lien social. Kamel, vous avez évoqué tout à l'heure l'autonomie de la jeunesse à travers les réseaux sociaux et le numérique. Or nous nous sommes trouvés face à des jeunes qui ne maîtrisaient pas du tout les réseaux sociaux ou qui, au contraire, n'avaient plus que ce lien, mais qui n'étaient pas confrontés à des adultes ou à d'autres jeunes. C'est un peu compliqué de se construire seul, d'où le besoin de recréer ce lien.

Le projet avait pour but de placer ces jeunes face à d'autres jeunes et de les rendre acteurs de leur parcours. Il s'agissait de construire avec eux, de leur redonner confiance, de leur redonner envie. Nous avons une animatrice pour quatre jeunes, ce qui est très confortable par rapport au type d'accompagnement que nous mettons en place habituellement. Cette animatrice avait pour rôle de chercher des terrains de mission, de proposer des activités à ces jeunes, d'aller avec eux sur le terrain, de les encadrer, mais un certain nombre de missions ont été apportées par les jeunes eux-mêmes. Au fur et à mesure, ceux-ci devenaient de plus en plus force de proposition en fonction de leur projet professionnel, de leurs centres d'intérêt, de leur propre réseau. Nous avons aussi travaillé sur la mobilité et sur le projet professionnel. Quatre d'entre eux sont allés à Paris dans le cadre d'une mission avec une association de notre territoire.

Sur les douze jeunes, huit ont trouvé un emploi dans les trois mois qui ont suivi la fin de leur mission de service public, notamment des emplois d'avenir puisque nous avons tissé des liens avec les collectivités et les associations du territoire. Une jeune est partie en formation d'agent de service hospitalier et à l'issue,

a trouvé du travail. Une autre a passé un Bafa et s'est réellement investie auprès des associations locales. Elle a organisé notamment le carnaval de Loches cette année et elle a trouvé un emploi un an après sa formation. En fait, les deux «échecs» concernent un jeune SDF qui est reparti sur la route, même s'il avait un peu progressé, et un autre qui était en rupture familiale. Celui-ci était venu d'un territoire d'outre-mer pour vivre chez sa sœur et l'acclimatation a été un peu compliquée. Il est passé à un accompagnement beaucoup plus éducatif dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, ce qui lui convient mieux. Il est possible cependant que dans quelque temps, grâce à cet accompagnement, il travaille lui aussi sur son projet professionnel.

Ce projet a donc permis l'accès à l'emploi pour ces jeunes, mais aussi la revalorisation de l'image des jeunes à leurs propres yeux et aux yeux des partenaires, parce que ceux-ci les ont vus s'investir, développer des projets, s'intéresser à l'environnement ou à la citoyenneté. L'obtention d'un emploi est aussi le fruit de cette image qui a changé. On a parfois une image des jeunes qui dépendent des missions locales comme des jeunes nécessairement en difficulté, des jeunes mal insérés dans la vie sociale, des jeunes qui traînent dans la rue, des sources de problèmes, etc. Ce projet a permis de montrer une autre image. Les jeunes se sont mieux appropriés leur territoire, ils ont fait la connaissance des acteurs locaux, ils ont gagné en autonomie. Ils ont aussi progressé au niveau des valeurs partagées de lutte contre l'incivilité, de solidarité, de protection de l'environnement. Ils se sont impliqués dans la vie associative, ils ont découvert la notion de volontariat et de travail en équipe. Pour la plupart, ils sont maintenant mieux intégrés. Même si financièrement, ils ne sont pas tous devenus autonomes, ils sont presque sortis de la jeunesse en devenant plus autonomes.

Ce projet a par ailleurs permis à la mission locale de renforcer ses liens avec les acteurs locaux, et notamment la communauté de communes et le Cias, de nouer de nouveaux partenariats, de développer de nouvelles pratiques professionnelles. Nous nous sommes lancés dans l'expérimentation Garantie Jeunes et ce projet nous avait mieux armés pour développer ce type d'activités collectives.

Ce projet a été aussi bénéfique pour l'image du territoire, puisqu'il a permis de montrer des jeunes impliqués dans le territoire. Or un territoire où la jeunesse est active est un territoire beaucoup plus attractif. Notre territoire est vieillissant. Dans l'une des communautés de communes, plus de la moitié de la population a plus de 50 ans. Les liens du Cias avec la mission sociale ont été renforcés, ce qui permet, lorsqu'un jeune est repéré au Cias, d'instaurer un travail en commun. Enfin, ce projet a favorisé la connaissance réciproque entre professionnels. Nous nous inscrivons dans un système de complémentarité, ce qui nous a permis dans le cadre de la Garantie Jeunes de proposer des stages, des missions.

ANNE PINSON
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU CIAS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LOCHES DÉVELOPPEMENT

Tout à l'heure, il a été évoqué les freins importants que représentent le logement et la mobilité. Chez nous, les distances à parcourir sont très importantes. Il n'existe aucune liaison par car ou par train. Les jeunes sont très isolés dans leur commune. Nous nous penchons réellement sur cette question. De nouveaux circuits se mettent en place en faveur des jeunes qui sont les plus éloignés des deux villes centres (comptant respectivement 3000 et 7000 habitants). Cependant, les jeunes souhaitent généralement rester vivre chez eux. Nous sommes dans un milieu rural où nous devons travailler ensemble. Nous avons établi des passerelles notamment avec la mission locale. Le centre intercommunal d'action sociale a mis à disposition 14 studios pour les jeunes qui viennent en stage.

Par ailleurs, les quatre communautés de communes du sud de la Touraine vont prochainement fusionner pour former une communauté de communes plus vaste, dans laquelle nous essaierons d'intégrer les compétences relatives à la jeunesse. Ce point fait débat à l'heure actuelle. Chacun a des éléments à apporter, mais, maintenant, il convient de les utiliser au mieux pour que la fusion soit bénéfique pour les jeunes qui vivent sur notre territoire. Le Cias regroupe un grand nombre de services, notamment tous les services à la population que nous avons voulu concentrer sur un même

site afin que les personnes puissent trouver des réponses auprès d'avocats, auprès d'associations, par exemple en cas de violences subies par des femmes, de problèmes de santé, etc. Au niveau de la jeunesse, certains services viennent très régulièrement pour avoir des contacts avec les jeunes et pour les jeunes.

JEAN-JACQUES MEUNIER
PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE
TOURAINNE CÔTÉ SUD

Nous sommes très fiers de cette action INSO-LITs. Huit jeunes ont trouvé une activité et vont maintenant très bien. De plus, cette action a renforcé nos partenariats avec le Cias et nous avons déjà d'autres idées de travail en commun. Nos deux structures s'adressent à peu près aux mêmes jeunes, et le travail en commun permet de mener ce genre de projets et également de partager nos idées sur le projet Garantie Jeunes. De plus, ce projet a apporté un avantage incontestable par rapport à certains élus qui pensent que certains de nos jeunes sont « perdus » et qu'il est inutile de gaspiller de l'énergie pour essayer de les sortir de leurs difficultés. En réalité, lorsque l'on se décide à consacrer du temps, à accomplir des efforts et à monter des opérations telles que celles-ci, on s'aperçoit qu'il est toujours possible de les « sauver ». Grâce à cette action, certains élus un peu réticents sont revenus sur leur position et souhaitent que de telles actions se poursuivent. Les jeunes représentent l'avenir du territoire. S'ils sont en déshérence, c'est en raison de problèmes liés à notre société, dont nous sommes tous responsables. Continuons à nous battre avec des actions comme celle-ci et nous parviendrons à des résultats avec nos jeunes! ●



Échanges avec la salle

FRED CARNI
DIRECTEUR DE LA MJC,
CENTRE SOCIAL DE TAIN L'HERMITAGE

Je souhaiterais savoir quelles compétences et quel encadrement vous avez mis à la disposition de ces quatre jeunes au sein de la mission locale.

MARIE RONDWASSER
DIRECTRICE DE LA MISSION LOCALE
DE LA TOURAINE CÔTÉ SUD

Nous avons créé un poste spécifique d'animateur social. Nous avons recruté une personne qui avait à la fois un profil d'animateur et de conseiller de mission locale. Un encadrant pour quatre jeunes représente un ratio très confortable, mais la mission était complexe puisqu'il s'agissait de rechercher des missions pour ces jeunes ainsi que de les encadrer sur le terrain. De plus, nous nous sommes adjoint les compétences d'une psychologue qui était chargée d'assurer une forme de coaching, de permettre aux jeunes d'exprimer leurs difficultés et de repérer les freins. Cependant, il s'agit un peu d'un défaut de nos métiers : nous nous attardons souvent sur les difficultés des jeunes et nous oublions de pointer leurs potentiels et leurs atouts. Ce partenariat entre l'animatrice, qui avait suivi une formation de conseillère en insertion, et la psychologue a permis de pointer les difficultés rencontrées par les jeunes, mais aussi de mettre en évidence leurs points forts, leurs atouts, de leur faire prendre confiance en eux, et de s'appuyer sur ces atouts pour faire évoluer leur projet.

L'animatrice travaillait à temps partiel, 24 heures par semaine. Les jeunes en service civique étaient aussi présents à temps partiel afin de leur laisser du temps pour accomplir

des démarches personnelles. La psychologue intervenait à raison d'une demi-journée par semaine, pour des entretiens collectifs ou individuels.

Ce partenariat a permis aussi de détecter des lacunes au niveau des savoirs de base. Certains jeunes pouvaient être très autonomes, mais se heurtaient à des difficultés de compréhension au niveau de la lecture. Je pense en particulier au cas d'une jeune femme. Nous sommes parvenus à lui faire verbaliser ses difficultés pour l'orienter vers des formations. Elle a finalement obtenu un emploi à l'hôpital pour deux ans. D'autres jeunes qui étaient introvertis, renfermés sur eux-mêmes, ont été amenés progressivement à s'ouvrir, à parler et à aller vers l'emploi. La complémentarité de ces deux profils s'est avérée très bénéfique. Nous avons aussi profité du regard des travailleurs sociaux du Cias, de façon complémentaire. En effet, lorsque les jeunes travaillaient sur les jardins partagés, ils étaient encadrés par le travailleur social du Cias. Ces regards croisés nous ont permis de faire évoluer le projet. Trois vagues de jeunes se sont succédé, et ces trois vagues étaient différentes parce que nous nous sommes adaptés aux besoins et aux envies des jeunes. Il était important de prendre en compte leurs envies et non pas uniquement leurs besoins.

ANNE DUQUET
MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE À PONTARLIER

Je me questionnais par rapport à ce poste de psychologue. Lors de cette expérience, avez-vous envisagé de conventionner avec des services de soins publics en vue d'un vrai partenariat afin que cette dimension psychologique qui est importante puisse prendre toute sa place dans la durée ?

MARIE RONDWASSER
DIRECTRICE DE LA MISSION LOCALE
DE LA TOURAINE CÔTÉ SUD

Nous n'avons pas fait appel à une psychologue clinicienne, mais à une psychologue du travail, en lien avec notre métier de l'insertion. Nous avons des conventions avec le CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) pour la prise en charge des toxicomanies et des dépendances. Il existe un projet de création d'une maison des adolescents sur notre territoire. Le pays porte par ailleurs un projet de contrat santé et la mission locale y participe notamment pour la prise en charge des aspects relatifs à la santé mentale. Conventionner en vue de l'intervention d'un spécialiste au sein de la mission locale serait compliqué parce que l'ARS a réduit ses financements, de même que le conseil départemental. Nous travaillons actuellement avec le centre médico-psychologique du territoire. Néanmoins, il s'avère compliqué de toucher les jeunes éloignés de la ville centre.

ANNE PINSON
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU CIAS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LOCHES DÉVELOPPEMENT

Le problème se pose aussi pour les jardins partagés, qui sont ouverts aux personnes en difficulté, mais aussi à celles qui vont bien. Notamment, une parcelle était réservée au centre médico-psychiatrique de l'hôpital, de façon à ce que des échanges sociaux tous publics puissent s'effectuer durant ce temps passé à travailler la terre. Nous savons bien

qu'à ce moment-là, des échanges s'opèrent. Des familles avec des enfants fréquentent ces jardins partagés et nous avons reconstitué un peu un contexte familial.

KAMEL RARRBO
SOCIOLOGUE ET EXPERT ASSOCIÉ
À MAIRIE-CONSEILS

J'imagine que depuis lors, vous avez mis en œuvre la Garantie Jeunes, avec le même profil de jeunes.

MARIE RONDWASSER
DIRECTRICE DE LA MISSION LOCALE
DE LA TOURAINE CÔTÉ SUD

Effectivement.

ANNE PINSON
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU CIAS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LOCHES DÉVELOPPEMENT

Au niveau de l'expérience qui est en cours, nous étions confrontés à certains problèmes de locaux. Nous avons donc profité de l'occasion pour intégrer ces jeunes dans les locaux d'un centre de loisirs et d'hébergement, ce qui a donné naissance à d'autres échanges. Ces jeunes ont dû faire face à des responsabilités au niveau de leur temps de sortie et leur temps d'arrivée, par rapport à d'autres personnes présentes dans ces lieux, ce qui a représenté un mode de vie éducatif supplémentaire. ●

Le Relais jeunes, du partenariat à l'accompagnement

Claudette Ferey

Vice-présidente de la communauté de communes
du Val Drouette (27)

Hervé Le Lourec

Directeur enfance jeunesse de la communauté de communes
du Val Drouette (27)

CLAUDETTE FERREY **VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ** **DE COMMUNES DU VAL DROUETTE**

Je suis vice-présidente responsable de la jeunesse dans la communauté de communes du Val Drouette créée en 2001 qui regroupe cinq communes et représente 12 000 habitants au total. Nous sommes situés en bordure des franges franciliennes, à 15 kilomètres de Rambouillet, bien que nous soyons en région Centre à environ 25 kilomètres de Chartres et 20 kilomètres de Dreux. Je précise que nous sommes situés à 45 minutes de Paris par le train en raison de l'incidence que cela implique sur nos politiques, et notamment la politique enfance jeunesse. En outre, notre territoire fait partie de ceux où le pourcentage de femmes travaillant à l'extérieur est le plus fort. Cette situation génère des besoins spécifiques de services à la population, notamment en matière de garde d'enfants, avec une amplitude horaire très importante. Dès la création de cette communauté de communes, les élus ont choisi de concentrer leurs efforts sur les services à la population, en particulier dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Sans évoquer la petite enfance, je passe tout de suite au sujet de la jeunesse qui nous intéresse aujourd'hui. La mise en place

d'une structure ne revêtait aucun caractère d'urgence, mais il nous apparaissait cohérent de maintenir la même orientation. Nous disposions en effet déjà de structures pour la petite enfance et d'un Abri'Ado, doté notamment d'un directeur, qui fonctionnait plutôt bien. Nous disposons donc d'atouts, lesquels sont toutefois de l'ordre de l'équipement sportif ou culturel, c'est-à-dire du loisir comme c'est souvent le cas pour la jeunesse. Nous avons donc considéré que nous avions peut-être aussi des faiblesses et qu'un regard extérieur pourrait nous aider à identifier les limites et encourager les élus à se mobiliser pour trouver des améliorations. Nous avons alors décidé de faire appel à un cabinet d'audit sur la base d'un cahier des charges et avons retenu monsieur Rarrbo en 2007.

À l'instar des maires des cinq communes, notre présidente était entièrement favorable à l'orientation choisie. Il existait en effet une forte demande de la part des élus eux-mêmes pour avancer et mener des actions en faveur de notre jeunesse. Sachant qu'il fallait également ménager nos finances, nous nous sommes dirigés vers une action principale et essentielle. À l'issue de l'étude, le cabinet nous a suggéré de mettre en place une structure réservée aux jeunes. Nous avons alors choisi de cibler en

particulier les jeunes dits en difficulté par l'intermédiaire de cette structure. Ensuite, celle-ci ne pouvait fonctionner qu'en lui adjoignant un réseau de professionnel, ce qui a nécessité de trouver des partenaires. Chaque commune travaillant déjà avec des réseaux, nous connaissions tous les partenaires comme les missions locales, le Cicat, les départements, la CAF ou des partenaires plus inattendus dans les domaines de la justice, la santé, le logement ou encore les centres d'hébergement.

Nous avons nommé cette structure le Relais jeunes, laquelle assure un accueil et, surtout, une écoute. J'insiste sur le verbe «écouter», car nos jeunes sont souvent regardés comme des délinquants, considérés comme n'écoulant rien ou ne s'intéressant à rien. Les comportements masquent en réalité souvent des blessures ou des problèmes dont ils ne parlent pas en famille. L'ouverture de ce Relais jeunes l'a d'ailleurs montré de façon flagrante. Nous avons en effet vu arriver des jeunes du territoire pour lesquels nous n'avions pas imaginé qu'ils auraient besoin d'aide que nous avons dirigés vers nos partenaires. À ce sujet, je tiens à préciser qu'il n'a jamais été question de se substituer au travail de nos partenaires, mais, au contraire, de diriger les jeunes afin de leur donner un appui et les orienter vers la structure adéquate. Ce dispositif a très bien fonctionné, puisque nous sommes parvenus à résoudre les cas d'urgence, par exemple un jeune sans logement mis à la porte de chez lui ou une tentative de suicide. À plus long terme, nous avons aussi réussi à faire intégrer un parcours amenant à une formation diplômante à des jeunes qui avaient décroché. Certains ont ainsi mis un pied dans la vie professionnelle pour la première fois. Au regard de certains cas vraiment désespérés, nous nous réjouissons d'avoir mis en place ce Relais jeunes lorsque nous voyons ce qu'ils sont devenus. En 2009, 59 étaient venus frapper à la porte du Relais jeunes, et le chiffre est monté à 165 en 2015, ce qui a généré 2168 entretiens. Un fait nouveau est également apparu puisque 21 parents sont venus solliciter une aide pour leurs enfants ou un simple conseil en 2015. Le travail de Patricia, qui tient ce relais, est très varié : elle amène parfois des enfants au tribunal, d'autres fois dans une administration ou les aides à faire un CV, etc. Nous n'avions pas imaginé au départ tous les domaines dans lesquels nous serions amenés à travailler.

HERVÉ LE LOUREC

DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Je voudrais souligner l'intérêt que nous avons eu à réaliser un diagnostic de territoire et le confier à une entité extérieure. Nous avons pu constater ainsi la richesse de notre territoire en matière de partenariats. Après avoir effectué ce premier diagnostic, je crois que nous n'imaginions pas que de si nombreux partenaires intervenaient sur notre territoire. La personne en charge de ce Relais jeunes s'est vue confier parmi ses principales missions de fédérer et trouver des aides auprès de ces partenaires. Comme l'a précisé madame Ferey, cette dernière ne devait pas se substituer au travail des partenaires, mais bien accompagner les jeunes auprès de ceux-ci.

Lors du lancement du Relais jeunes, il y a sept ou huit ans, nous ne savions pas dans quelle aventure nous nous lançions. Le point important était de définir à qui confier ce Relais jeunes. Nous aurions pu le mettre en place dans le cadre d'une délégation de service public ou bien en régie avec un agent de la fonction publique territoriale. Nous avons opté pour la seconde option, sachant que nous n'avons aucun intérêt financier particulier. Le service coûte environ 40 000 euros par an et nous ne recevons aucune subvention. C'est pour cette raison que j'interrogeais monsieur Rarrbo ce matin sur les modalités de participation de la région. Pour l'instant, le relais est entièrement financé par la communauté de communes. Nous ne disposons pas non plus de financement de la CAF au regard du seuil minimal de 16 ans. Nous aurions aussi bien pu choisir de le faire en délégation de service public, mais nous avons préféré assurer la continuité éducative 0-25 ans. Nous pouvions ainsi déployer un Relais jeunes pas uniquement positionné au sein du territoire, mais travaillant aussi avec les autres structures présentes. Aujourd'hui, ce relais intervient également dans un réseau parentalité que nous avons mis en place transversalement sur le territoire et auprès du collège. Une intervention a par ailleurs soulevé la question des modalités de positionnement des adolescents sur un territoire et de soutien des structures ados. Pour prendre un exemple, notre communauté de communes a instauré une convention de partenariat avec le collège

d'Épernon pour être en mesure d'intervenir dans le collège et ainsi apporter une continuité éducative dans notre fonctionnement.

Le Relais jeunes avait pour principale mission d'aller vers les jeunes le plus en difficulté, et pas seulement d'attendre qu'ils viennent nous rencontrer. Il fallait donc assurer une proximité et pouvoir compter sur une personne qui connaisse les jeunes du territoire. Par ailleurs, le choix du nom n'est pas anodin : il s'agit vraiment de servir de support et de relais en collaboration avec les principales organisations du territoire. Le souhait d'éviter de se mettre en concurrence s'avère d'ailleurs assez compliqué. Nous le voyons lorsque nous intervenons par exemple avec la mission locale ou des assistantes sociales. Les éléments de langage sont importants pour notre agent et les relations que les élus peuvent entretenir sur le territoire sont nécessaires aussi pour maintenir les relations entre l'agent et les personnes qui interviennent sur ce même territoire.

S'agissant de l'organisation, nous avons choisi au départ d'installer le bureau à proximité des services de la communauté de communes et d'éviter de laisser l'agent seul. Aujourd'hui, le bureau du Relais jeunes est intégré au siège de la communauté de communes. Nous avions pensé au départ que les jeunes n'oseraient pas venir, et les parents encore moins. Or les faits ont prouvé le contraire, ce qui nous a rassurés, car nous étions un peu inquiets de penser que notre action pourrait ne pas être la plus efficace possible dans un lieu aussi institutionnalisé que le siège de la communauté de communes. Le bureau se trouve donc aujourd'hui au sein de la communauté de communes. La fiche de poste de l'agent constitue un autre élément essentiel, celui-ci devant être mobile et en raison de la nécessaire confiance à établir avec sa hiérarchie. Nous n'avons jamais rencontré de problème particulier. Toujours est-il qu'il s'avère important de disposer de moyens de reporting sur ses lieux de déplacement, le déploiement des actions et en particulier la comptabilité des actions. Ainsi, un bilan très détaillé de toutes les actions du Relais jeunes est réalisé chaque année. Ce bilan est nécessaire à l'action de l'agent et partagé avec l'ensemble des partenaires, comme le collège ou la mission locale. Il existe par ailleurs une clause de confidentialité qui s'inscrit dans le cadre de la «confidentialité partagée» ou du

«secret partagé». Nous nous sommes souvent interrogés sur la pertinence de mettre en place une charte avec l'ensemble des partenaires, ce qui nous est finalement apparu très compliqué au regard de la multiplicité de ces derniers. En outre, le bilan fourni par l'agent du Relais jeunes n'est pas du tout nominatif. Les noms sont toutefois évoqués ponctuellement à l'occasion de missions particulières, telles que les commissions liées à l'emploi. Évoquer les noms entre partenaires, voire entre élus qui s'inscrivent nécessairement dans une relation de proximité ne pose effectivement aucun problème.

CLAUDETTE FERÉY

Lorsqu'un jeune a besoin d'une aide particulière dans le domaine social, nous faisons appel à l'ensemble des structures compétentes, y compris les CCAS. Le nom du jeune concerné est alors bien évidemment connu. À cet égard, une réunion mensuelle avait été mise en place, il y a quelques années, avec les présidents des CCAS de chaque commune membre et des principaux partenaires auxquels nous faisons régulièrement appel (Action Emploi, Secours catholique, Mission Avenir Jeunes, etc.). En outre, seul le président du CCAS de la commune concernée assistait à la réunion. Nous avons alors rencontré des difficultés, car certains partenaires avaient pour instruction de ne pas nous communiquer les noms. Il faut dire que certains jeunes nous racontaient des histoires, venant chercher de l'argent au CCAS ou récupérer un billet de train en affirmant qu'ils n'avaient encore rien reçu. Ces réunions permettaient donc de tout remettre à plat et savoir si les jeunes étaient bien allés rencontrer le partenaire. Cette réunion fait toutefois défaut maintenant.

HERVÉ LE LOUREC

C'est vrai, mais les partenaires sont tout de même en lien toute l'année. Par ailleurs, nous rencontrons parfois des situations difficiles, car nous échangeons régulièrement avec la gendarmerie. Une importante descente de la gendarmerie a par exemple été menée hier, suite à des trafics locaux. Or nous étions informés de ces trafics. J'en ai personnellement été informé, il y quinze jours, par mes fils

qui connaissent tout le monde dans le coin, par mon réseau, et par la collègue du Relais jeunes. Nous nous sommes donc longuement demandé jusqu'où nous pouvons aller dans le cadre de nos missions. Aller informer les gendarmes de l'existence d'un trafic relève-t-il de nos missions? En l'occurrence, le trafic avait pour particularité d'utiliser des enfants du collègue en tant que guetteurs. J'ai proposé à ma collègue d'aller informer ces derniers. Comme le disent les jeunes, il faut se demander si nous sommes des «balances» ou pas.

Tout un travail d'échange est donc requis et nous nous trouvons face à l'une de nos principales difficultés, à savoir le fait que l'agent du Relais jeunes est seul. Celle-ci échange régulièrement avec moi et nous faisons le point sur ce type de situation, sur les limites à poser en matière de confidentialité, les décisions à prendre d'informer ou non sur une problématique. Nous avons rencontré, par exemple, le cas de gamines de 16ans venues au Relais jeunes pour des problèmes d'avortement. Plusieurs questions s'étaient alors posées : comment et jusqu'où les guider? Pouvait-on les amener au planning familial sans avertir les parents?

Pour remédier à cette situation de solitude relative de l'agent, nous avons mis en place la possibilité d'une supervision à sa demande avec une psychologue qui intervient également pour les enfants de 0 à 3ans et les personnes de l'Abri'Ado. Les équipes de prévention

sont toujours **plusieurs** et comprennent une psychologue pour de bonnes raisons. Nous n'effectuons toutefois pas de prévention au même titre que ces équipes, même si nous faisons partie d'une organisation «préventive». Quoi qu'il en soit, nos agents ont besoin de ce soutien psychologique et se retrouver seul représente probablement la principale difficulté actuelle de l'agent du Relais jeunes. Celle-ci n'est pas seule dans les locaux, mais se retrouve seule sur certaines interventions. Elle fait, par exemple, partie d'un réseau départemental sur la prévention du suicide qui lui apporte beaucoup de soutien autour d'un problème fréquemment rencontré parmi les jeunes. C'est tout l'intérêt des réseaux locaux et départementaux. Il ne faut donc pas hésiter à faire participer l'agent à tous ces réseaux. D'autres agents ou des jeunes nous ont fait remarquer qu'elle était souvent absente du bureau. La réalisation de formations et la participation à ces réseaux restent néanmoins nécessaires pour trouver du soutien et une aide particulière.

J'ai évoqué tout à l'heure la continuité éducative de l'Abri'Ado qui s'inscrit selon moi véritablement dans un projet éducatif, comme le disait madame Ferey. Le Relais jeunes existe bien, car il s'inscrit dans cette continuité éducative de 0 à 25ans. Il est par exemple impossible de réaliser un diagnostic CEJ en retirant la problématique jeune du CIJ sur notre territoire. Nous l'avons fait l'autre jour avec la CAF, qui ne finance pourtant pas cette action. ●



Échanges avec la salle

UNE INTERVENANTE DE LA SALLE

Bonjour, je suis Christiane Longchamp, adjointe de l'enfance dans le Malesherbois. Quel discours avez-vous tenu auprès des jeunes pour les convaincre de se rendre dans cette structure ?

CLAUDETTE FERÉY

VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Nous avons pu nous appuyer au départ sur l'Abri'Ado, puisque nous connaissions la plupart des jeunes qui s'y rendaient. Je rappelle que nous sommes une petite communauté de communes à taille humaine de 12000 habitants. Nous connaissions donc les jeunes dans chaque commune, y compris ceux qui posaient problème. En outre, la responsable du Relais jeunes s'est rendue dans chaque village les rencontrer là où ils se réunissent, à la gare, aux abris bus, etc. Le bouche-à-oreille a également fonctionné ainsi que les actions mises en place par la suite, par exemple pour aider des jeunes faisant de la musique à éditer leur disque. Toutes ces actions mises bout à bout ont permis progressivement de faire connaître le Relais jeunes. Je pense aussi que sa présence à l'époque un peu à l'écart, dans un petit jardin avec une entrée particulière dans une petite ruelle avait été favorable à sa fréquentation. Les jeunes aimaient venir prendre un jus d'orange, discuter avec Patricia et se retrouver à quatre ou cinq, puis ramener des amis quelques jours après.

HERVÉ LE LOUREC

DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Il faut mentionner également toutes les actions

d'animation collective ou de soutien à des projets associatifs. C'est une question de réseau et de contact avec l'ensemble des jeunes.

UNE INTERVENANTE DE LA SALLE

Je suis Monique Prevel, chargée de mission jeunesse au conseil départemental de la Drôme. Je voulais savoir comment vous dénommez cette mission. L'avez-vous intitulé animateur de proximité, éducateur spécialisé, médiateur social ou encore animateur social ?

HERVÉ LE LOUREC

DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Cette question s'est posée dès le départ au moment du recrutement. Il s'agit en l'occurrence d'un animateur du Relais jeunes qui a été formé comme animateur et possède un BPJEPS médiation sociale. Nous avons envisagé la possibilité de faire intervenir une équipe de prévention et établir une délégation de service public en faisant appel à une association de prévention. Nous avons d'ailleurs rencontré le département sur le sujet, lequel soulignait alors que nous n'étions pas un territoire prioritaire, et ce à juste titre, puisque nous ne rencontrons aucune situation d'urgence ou problématique relevant d'une situation de priorité. Je pense que le Relais jeunes représente une sorte de marchepied pour permettre à des jeunes d'aller un peu mieux, ainsi qu'un soutien aux actions de tous les professionnels. Il y a quinze jours, nous étions avec les éducateurs de la PJJ intervenant sur le territoire qui apprécient la présence de ce Relais jeunes pour des raisons diverses, comme d'envoyer un jeune en formation ou même simplement de transporter un jeune qui habite dans un petit village, n'a pas de transport à disposition

et manque de motivation. Sans que l'aide du Relais jeunes apporte une solution à toutes ces situations, il s'agit d'un atout supplémentaire qui permet aux partenaires de se sentir mieux et de gagner en efficacité.

Je tiens ensuite à rappeler que le Val Drouette regroupe 12000 habitants sur une zone très concentrée puisqu'il atteint une dizaine de kilomètres tout au plus d'un bout à l'autre du territoire. La structure est donc vraiment adaptée au territoire, mais la fusion de communautés de communes prévue dans moins de six mois soulève la question de son évolution. Le nouveau territoire fera en effet 50 kilomètres du Nord au Sud et regroupera 60000 habitants. De plus, il s'agit d'une activité relativement novatrice qui n'existe pas dans le voisinage, même dans des villes plus importantes comme Chartres. Nous devons donc déterminer comment faire évoluer ce type de structure et amener le même niveau de prestations sur l'ensemble du territoire. Il faut même se demander si nous allons devoir le faire. Ces inquiétudes sont réelles, car je ne suis vraiment pas persuadé que le modèle du Relais jeunes soit exportable à l'échelle d'un grand territoire si nous souhaitons conserver une proximité avec les jeunes et les partenaires locaux. Il est probable que les collègues des autres communes réclameront la mise en place d'un Relais jeunes ou d'une action comparable sur leur territoire. Nous devons probablement mener un important travail de méthodologie de projet dans les six mois à venir pour avoir une idée cohérente des évolutions possibles sur le futur territoire.

CLAUDETTE FERÉY
VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

J'ajoute que tout le monde est gagnant grâce à ce dispositif. Beaucoup de jeunes qui avaient perdu confiance se sont révélés à eux-mêmes en passant par ce Relais jeunes. Peu importe le pourcentage, tous les jeunes qui ont réussi à s'en sortir représentent une victoire. Ces jeunes témoignent en outre d'une reconnaissance envers les institutions qui n'existait pas forcément auparavant. Leur regard a réellement changé et nous sentons également qu'ils sont prêts à aider les autres.

HERVÉ LE LOUREC
DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Il est vrai aussi que les maires se retrouvent souvent démunis face aux jeunes. Le cas s'est présenté il y a trois ou quatre ans avec un épisode très malheureux de jeunes qui se sont encastrés dans un mur en voiture. Cet accident avait provoqué un émoi terrible. Or la présence du Relais jeunes qui connaissait ces derniers a permis d'encadrer l'histoire, de libérer la parole et de mener des actions. Plusieurs centaines de personnes avaient été profondément traumatisées sur la commune. Le Relais jeunes avait permis que le dialogue se poursuive et d'apporter des explications.

S'agissant des résultats, il est toujours difficile de présenter une évaluation quantitative. Comme le disait madame Féréy, le Relais jeunes effectue un volume important d'entretiens et d'actions de suivi sur le territoire. Ensuite, certains jeunes parviennent à sortir de situations difficiles.

Depuis quelques années, nous organisons également des chantiers jeunes lors des périodes d'été, en collaboration avec une association d'insertion locale. L'objectif est d'accompagner des jeunes éloignés de l'emploi et dont la situation sociale est parfois compliquée. Dans ce cadre, trois entités sont particulièrement importantes : le Relais jeunes, les communes pouvant accueillir des jeunes pour effectuer par exemple des travaux d'été, et l'association d'insertion locale Action Emploi. La communauté de communes finance pour sa part un certain nombre d'heures. Cette initiative permet aux jeunes de rentrer dans cette association d'insertion, de bénéficier d'un suivi auprès d'un conseiller en insertion, de gagner un peu d'argent pendant l'été, de profiter de vacances et de moments de loisir. Ce type d'opération permet une visibilité sur l'ensemble de la commune et de donner de la visibilité aux jeunes. Comme le faisait remarquer Kamel ce matin, il est également important de redonner aux jeunes une certaine image dans nos villes et auprès des parents. Des opérations sont menées par ailleurs dans des mairies qui remettent des brevets de citoyenneté ou une carte de vote dans le cadre d'une petite cérémonie.

CLAUDETTE FERÉY
VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Je pense que les parents entendent aussi beaucoup parler de l'action du Relais jeunes, ce qui a beaucoup compté dans son déploiement. Pour revenir sur les chantiers jeunes, je précise que ce sont généralement les communes membres de la communauté de communes qui emploient ces jeunes au sein des services techniques, écoles ou bibliothèques. Cette initiative a permis de changer le regard porté par les populations sur les jeunes. Des tagueurs et des graffeurs ont dans ce cadre été invités une année à décorer les abris bus. Ils en ont déjà décoré une partie et la population a beaucoup apprécié cette action. Nous avons ainsi reçu de nombreuses lettres de félicitation en mairie et aucune détérioration des abris n'est apparue depuis que l'opération a été menée, il y a trois ou quatre ans. Il est important que la population voie aussi nos jeunes d'une façon différente.

UNE INTERVENANTE DE LA SALLE

Je suis représentante de la communauté de communes Cœur de Puisaye. En partant de votre expérience, pouvez-vous proposer une vision d'un Relais jeunes itinérant? La communauté de communes future s'étendra sur 100 kilomètres de distance aux points extrêmes. La commune centre pourrait intégrer un lieu d'accueil de ce type puisqu'elle intègre la cité scolaire de Pierre Larousse dont le collège et le lycée représentent autour de 1 000 jeunes.

HERVÉ LE LOUREC
DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Je n'ai pas de conseils à vous donner, si ce n'est d'insister sur l'intérêt que nous retirons de la signature d'une convention de partenariat avec le collège. Dans notre cas, les jeunes doivent se rendre au lycée de Chartres. Cette convention de partenariat avec le collège a représenté pour nous une véritable bouée de sauvetage. Depuis des années, l'Abri'Ado pour les 11-12 ans essayait de travailler avec le collège. Certaines années, le travail était intense

avec un proviseur, puis prenait fin deux ans après au départ de celui-ci. La convention de partenariat permet au moins de graver les choses dans le marbre par une signature entre le collège et la collectivité. Il me semble que cet outil peut vous être très utile.

UNE INTERVENANTE DE LA SALLE

Notre territoire compte quatre collèges et un lycée.

HERVÉ LE LOUREC
DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Concernant le collège, l'intervention de notre Relais jeunes s'adresse essentiellement aux élèves en classe de 3^e. Nous savons où sont les jeunes lorsqu'ils sont au collège puisqu'ils sont captifs, mais ils partent une fois le collège terminé. L'intervention concentrée sur les élèves de 3^e consiste notamment à mener des actions de prévention. Parfois, l'équipe éducative du collège se retrouve débordée par rapport à certaines situations et fait appel à un élément extérieur.

S'agissant d'un projet itinérant, peut-être que les spécialistes en matière de projets de territoires présents pourront apporter un éclairage.

JEAN-MARIE VINCENT-BELLEMIN-NOËL
CHARGÉ DE MISSION ENFANCE JEUNESSE

Au-delà de l'itinérance, les élus nous répondent qu'ils se sont déjà regroupés lorsque nous les interrogeons et l'histoire fait que des partenariats et des solidarités existent déjà. Les projets jeunes sont peut-être à remettre en œuvre à l'échelle de ces territoires. Des initiatives seront mises en œuvre dans les collèges et lycées. En outre, il n'existe aucune forme d'animation prédéterminée. Par exemple, nous réfléchissons actuellement à la mise en œuvre d'animations particulières pour les jeunes de 11 à 14 ans. Or il m'est apparu que le local jeunes n'est pas forcément le plus adapté dans ce cadre, mais peut-être plutôt une organisation en mini-séjours, car le jeune a envie de partir du territoire. Il faut donc apporter une réponse en proximité qui sera évidemment dif-

férente de la réponse apportée en ville-centre. Il faut par ailleurs que les élus en discutent et définissent les dispositifs minimums à mettre en place sur des territoires de proximité, le type de service public souhaité à l'échelle de quatre, cinq ou six communes.

UNE INTERVENANTE DE LA SALLE

Il faut veiller à inclure tout le monde pour que l'action soit pertinente, sachant que les compétences vont se concentrer sur un secteur plus que sur un autre. Ensuite, la distance technique ne permet pas d'être aussi efficace sur une commune centre par rapport aux localités situées à 25 ou 50 kilomètres et disposant de collèges avec 70 ou 80 enfants. Dans mon cas, les trois collèges comptent 80 élèves. Il faut pouvoir apporter une réponse dans ce type de contexte.

HERVÉ LE LOUREC

DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Je suis assez d'accord avec vous. Il est vrai que les pratiques d'animation varient beaucoup d'un secteur à l'autre. Nous le constatons sur notre regroupement de communautés de communes où les distances restent pourtant limitées. Maintenant se trouve par exemple à 10 kilomètres d'Épernon et ces deux communes représentent chacune environ 6 000 habitants. Lors d'une réunion de coordonnateurs récente au Val Drouette, nous avons constaté que les pratiques professionnelles sont pourtant bien différentes à seulement 10 kilomètres de distance. Ce sont donc le projet d'animation et le projet politique qui vont amener à inventer une pratique professionnelle spécifique au territoire.

KAMEL RARRBO

SOCIOLOGUE ET EXPERT ASSOCIÉ À MAIRIE-CONSEILS

Je pense qu'il faut aussi interroger les acteurs effectuant de l'itinérance dans d'autres cadres comme les Rami où les mères s'inscrivent à l'avance pour laisser leur enfant. Il existe dans ce cas une anticipation et une planification. Il serait aussi intéressant d'interroger les infir-

mières scolaires, qui tournent dans un secteur et ne sont pas présentes en permanence dans le collège. Par conséquent, l'itinérance ne peut pas répondre aux cas d'urgence, à l'inverse d'une animatrice présente de manière fixe. Dans le cadre de la programmation d'un village ou d'une petite ville, par exemple le mardi après-midi, l'adolescent devra attendre une semaine si son problème survient le lendemain.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

En consultant la plaquette de la structure et à l'écoute de vos propos, je m'interroge sur son devenir, car il m'apparaît qu'elle ressemble fortement à une structure information jeunesse du 21^e siècle, à la différence près que vous ciblez un public. En complément des propos de Kamel concernant l'itinérance, je pense qu'un relais est nécessaire au quotidien pour gérer les urgences tandis que l'itinérance amène de la dynamique. Il existe un projet de structure information jeunesse itinérante sur le pays Ardèche méridionale, ce qui ne remet toutefois pas en cause la nécessité de structures locales en fonction de la taille de la commune. L'itinérance doit donc plutôt être identifiée comme une dynamique pour le soutien d'autres personnes. En outre, les structures informations jeunes doivent être intégrées dans un réseau pour éviter tout isolement.

UNE INTERVENANTE DE LA SALLE

Je suis responsable d'un réseau de soins et de prévention actif auprès des adolescents. La sectorisation de ma zone d'intervention comprend quatre communautés de communes. Je me situe donc dans le schéma inverse de maintien d'un réseau qui requiert de rechercher des communautés de communes acceptant de le soutenir. Je pense que vous pouvez vous adosser aux structures de soins et les soutenir dans leurs missions de prévention et de soins de proximité. Sur un territoire de 170 kilomètres de long, nous assurons de la prévention dans 22 collèges et 7 lycées. Pour couvrir ces besoins, nous avons mis en place différents lieux de consultation sur l'ensemble du territoire coordonnés ensemble pour éviter l'isolement des professionnels en charge de l'accueil. Il me semble important de souligner

qu'il existe des services de soins de l'État prenant en charge cette mission et qui se trouvent parfois limités par le manque de financement. Je pense que nous pouvons ensemble trouver des solutions à ce type de problématique.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Je suis Raynald Bailly, coordinateur enfance jeunesse de la communauté de communes Cœur de Puisaye à Toucy. Je me permets une question un peu provocatrice : passer du local dans le jardin à un local intercommunal relève-t-il d'un choix de votre part ? Avez-vous senti une différence dans l'approche des jeunes suite à ce changement ? L'action que vous avez menée a permis aux jeunes d'avoir une image différente de la collectivité, et inversement. Je ne suis toutefois pas certain que les conditions de l'anonymat puissent être respectées dans ce nouveau cadre.

CLAUDETTE FERÉY VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Patricia n'était effectivement pas heureuse de ce déménagement, d'autant plus qu'elle avait créé son petit cocon et ses aménagements personnels. Si nous avons commencé par le local au sein de la communauté de communes, je pense que nous n'en serions pas au même point aujourd'hui. Les jeunes ont pris l'habitude de se rendre dans le local et rentrent sans demander à l'accueil l'autorisation d'aller voir Patricia. Celle-ci est aussi parvenue à se « barricader » en plaçant de grandes affiches sur la vitre de son bureau. Une fois à l'intérieur, les visiteurs ne sont donc pas visibles. Patricia s'est plainte en revanche d'un problème sonore, ce qui l'a amenée à diffuser de la musique à l'accueil ou dans la salle d'attente. Quoi qu'il en soit, les chiffres montrent que le dispositif continue de bien fonctionner.

HERVÉ LE LOUREC DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

Il existe aussi une question de responsabilité de service. Dans la situation précédente, l'agent était isolé et recevait des jeunes à

longueur de journée. Nous n'avons toutefois jamais rencontré de problèmes et tout s'est plutôt bien passé. De plus, Patricia Buse est paradoxalement membre du comité technique sur la sécurité. Elle ne cesse ainsi dans ce cadre d'attirer notre attention sur la nécessaire protection du personnel. Pour être cohérent, j'ai estimé plus simple que madame Buse se trouve avec d'autres agents. En outre, je précise que le bureau actuel a été conçu spécifiquement pour la recevoir. Il comprend de quoi accueillir les jeunes, une dînette, etc. Il existe également une salle d'attente qui jouxte les bureaux des permanences de la mission locale et des assistantes sociales. Cette proximité a favorisé les échanges avec ces acteurs, ce que madame Buse apprécie.

Pour conclure, passer par le bureau extérieur dans un premier temps s'est avéré positif en facilitant la montée en puissance du Relais jeunes.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Je pense qu'il existe un vrai questionnement concernant la place que nous voulons laisser aux jeunes et la représentation que nous en avons en tant qu'adultes. Je ne suis pas certain que les jeunes souhaitent être exilés loin des adultes. Il me semble plutôt que les jeunes ont aussi leur place au sein d'une communauté de communes, qui est une maison de service public. Pour prendre un autre exemple, les diagnostics relatifs aux politiques de la ville amènent souvent à interroger les habitants sur leur quartier, ce qui sous-entend qu'ils n'ont aucune expertise sur l'ensemble de la commune. De même, pourquoi les jeunes n'auraient-ils pas un local jeune à l'intérieur de la communauté de communes ? Je ne pense pas que cette configuration empêche les jeunes de venir.

CLAUDETTE FERÉY VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DROUETTE

La situation est tout de même un peu particulière. Au départ, les jeunes qui venaient avaient des problèmes très spécifiques et n'avaient pas forcément envie d'être identifiés lorsqu'ils se rendaient au relais dans le contexte d'une

ville de 12000habitants où tout le monde se connaît. L'objectif n'était pas d'isoler les jeunes, mais au contraire de leur permettre de venir s'ils le souhaitaient.

KAMEL RARRBO

SOCIOLOGUE ET EXPERT ASSOCIÉ

À MAIRIE-CONSEILS

Je propose de revenir sur la proposition formulée par Jean-Marie, ce matin, de réfléchir à la question de l'évaluation des actions et des politiques. Tout d'abord, l'évaluation du Relais jeunes du Val Drouette me semble nécessaire pour sa continuité et pour la future fusion.

Ensuite, le bilan présenté démontre que notre jeunesse et notre adolescence vont mal. Les indicateurs statistiques sont à cet égard les plus alarmants en Europe dans les domaines des conduites addictives, de l'alcool, la toxicomanie, le mal-être et les tentatives de suicide. En outre, le travail mené à Épernon montre que ce type de structure n'est pas un luxe : elle coûte 40000 euros, qu'il faut comparer à la prise en charge d'un jeune par l'ASE en collaboration avec la PJJ, l'intervention de la justice, etc. Cette prise en charge dépasse largement 40000 euros par an, sachant qu'il faut aussi inclure les coûts liés au foyer et à la famille d'accueil. Il a été prouvé que la prévention coûte beaucoup moins cher que le curatif. ●

.....

Prévenir et prendre soin de la souffrance psychique chez les jeunes

Dr Anne DUQUET

Médecin pédopsychiatre à Pontarlier

Je suis médecin pédopsychiatre de la fonction hospitalière au centre hospitalier de Novilars qui est un hôpital psychiatrique de mon département, proche de Besançon. Mon poste a pour particularité d'être soumis à une sectorisation qui nous demande d'organiser la prise en charge du mal-être de l'enfant et de l'adolescent sur un vaste territoire. La sectorisation rattachée à mon hôpital prend effectivement en compte presque tout le département. Les secteurs sont partagés entre plusieurs médecins et je suis pour ma part responsable du Haut-Doubs qui est un secteur tout de même assez éloigné de Besançon, à une distance de 70 kilomètres.

En plus des soins, ma mission comprend l'accompagnement de cette période d'adolescence. Le soin auprès des adolescents ne se limite pas, en effet, aux soins psychiatriques en santé mentale auprès d'adolescents rencontrant de gros troubles psychiatriques. Il s'agit véritablement d'un accompagnement complet, y compris de la crise d'adolescence et des moments de mal-être plus ou moins intenses. Dans ce cadre, le soin doit se positionner en évitant toute stigmatisation psychiatrique. C'est aussi pour cette raison que nous avons nommé notre réseau Rés'Ado plutôt que soins psychiatriques aux adolescents. Dans le cadre de cet accompagnement, les soins plus ou moins lourds voire les hospitalisations vont intervenir pour gérer les crises.

Situé à l'est de la Franche-Comté, mon territoire comprend une zone frontalière avec la Suisse supérieure à 170 kilomètres. Le Haut-Doubs s'étend de Saint-Hippolyte à Mouthes sur toute la longueur de la zone frontalière. Nous travaillons ainsi sur une superficie de près de 2000 kilomètres carrés, regroupant 157 communes et 105 000 habitants. Les trois bassins de vie principaux sont Maîche, Morteau et Pontarlier qui est une sous-préfecture du Doubs comptant entre 25 000 et 30 000 habitants. Le secteur du Haut-Doubs a pour particularité de compter beaucoup de communes très éloignées les unes des autres, et donc des populations éclatées sur des distances kilométriques importantes. De plus, l'hiver est très long puisque la neige commence souvent en octobre ou novembre pour se terminer en mars et parfois en avril. Cette difficulté entrave également beaucoup la mise en place des soins et des suivis, car il est compliqué de les maintenir avec régularité dès lors qu'il y a 40 ou 50 centimètres de neige. C'est pourquoi nous nous sommes interrogés sur la possibilité de venir au plus près des adolescents plutôt que d'attendre qu'ils viennent à nous. Sur ce territoire, il est nécessaire de travailler en proximité, de se mettre en lien et de lutter contre l'isolement des jeunes dans les communes.

Je tenais aussi à vous parler plus particulièrement de la prise en charge psychique à l'adolescence. Comme nous l'avons vu ce matin,

l'adolescence représente une période vulnérable et le devenir des adolescents concerne la société dans son ensemble. En outre, cette période est jalonnée de crises dans son évolution. La plupart des jeunes connaissent ainsi une crise d'adolescence ou un mal-être à un moment donné qui va se manifester de manière plus ou moins intense et importante. Il s'agira dans la plupart des cas d'une crise maturative, nécessaire pour une entrée sereine dans l'âge adulte. Toujours est-il que cette période reste l'une des plus fragiles dans la vie d'une personne, au cours de laquelle tout peut basculer. En tant qu'adultes et personnels de soins, il est donc important de mettre en œuvre une vigilance bienveillante auprès des adolescents et les accompagner dans leur parcours. L'adolescence représente avant tout une crise d'adaptation physiologique, puisqu'il s'agit de s'adapter à un corps nouveau et trouver sa place dans sa famille. Comme nous l'avons vu en introduction, cet état de crise s'exprime par un paradoxe entre, d'une part; le besoin de se séparer du milieu familial, car l'adolescent a grandi, a besoin de relations en dehors de ce cercle et d'affirmer son identité, et, d'autre part, un besoin de protection de la part des parents ou d'autres adultes bienveillants, car le corps a changé, les repères habituels ont été perdus et l'intensité du vécu pulsionnel génère un besoin de protection. Il existe donc à la fois une problématique d'autonomisation et une problématique de dépendance.

Le thème du mal-être à l'adolescence est de plus en plus évoqué. En réalité, je pense qu'il a toujours existé sans être exprimé de la même façon il y a quelques années, et même peu autorisé à s'exprimer en fonction des milieux de vie et des milieux sociaux. Cette évolution est également en cause dans l'impression que nous avons que les adolescents vont mal. Je pense que les adolescents se sentent plus libres et libérés de pouvoir verbaliser leur ressenti, exprimer ce mal-être, ce qui n'était pas forcément le cas dans les générations précédentes. La plupart des adolescents que nous rencontrons notamment lors des missions de prévention vont plutôt bien. Pour notre part, il s'agit surtout d'éviter la stigmatisation psychiatrique trop précoce. L'adolescent a le droit de connaître un moment de mal-être sans pour autant qu'il soit nécessaire d'effectuer une prise en charge psychiatrique ou de poser un diagnostic psychiatrique trop hâtif.

Les différents types de mal-être que nous sommes amenés à rencontrer se manifestent de manières très variées. Nous rencontrons notamment beaucoup d'adolescents lors de nos actions de prévention. Nous participons à une grande action de prévention sur l'ensemble des classes de 4^e du secteur, soit 22 collèves, qui nous amènent à rencontrer et à échanger avec de nombreux adolescents dont la plupart vont bien. C'est souvent suite à ces actions que les adolescents viennent nous parler de leurs difficultés. Aussi, la plupart des adolescents vont bien, mais ils vivent des moments de doutes, d'hésitations, voire des périodes de régressions qu'ils arrivent à surmonter.

Le mal-être à l'adolescence peut s'exprimer de différentes façons : fluctuations, voire troubles de l'humeur, anxiété massive, troubles du sommeil, conduites d'autodestruction (tentatives de suicides, scarifications, TCA, conduites addictives et à risque), conduites d'auto-sabotage (refus scolaire, attitudes d'opposition, troubles des conduites), conduites hétéro-agressives, évitement de la relation. Il s'agira alors de pouvoir rencontrer ses adolescents dans leur parcours de manière ajustée et réactive lors de consultations programmées ou par l'intermédiaire des dispositifs d'urgence. Nous répondons donc à de nombreuses demandes avec près de 500 à 600 jeunes rencontrés par an sur le Haut-Doubs dans les services, prévention et soins compris.

Ces derniers temps, nous sommes confrontés de manière croissante à de nouvelles formes de souffrance qui peuvent fortement impacter les communes et les communautés de communes, car elles font beaucoup parler d'elles. Je fais notamment référence aux pratiques de consommation d'alcool « pour la défonce » et de polyconsommation de jeunes qui se regroupent pour fêter des examens ou lors de périodes spécifiques de l'année. Ces jeunes cherchent alors à s'éprouver en groupe avec des consommations d'alcool très importantes pouvant aller jusqu'au coma éthylique : une situation que nous rencontrons régulièrement dans les services d'urgence avec lesquels nous collaborons. Nous sommes également beaucoup confrontés à la polyconsommation alcool-cannabis chez les jeunes. Il existe aussi un phénomène de pornographie envahissante, souvent signalé par les parents, avec de jeunes adolescents ayant tendance à chercher seuls

des réponses à leurs questionnements sur la sexualité sur des sites pas forcément adaptés ou appropriés. Ces jeunes vont parfois se traumatiser eux-mêmes avec des images pornographiques qu'ils se transmettent entre eux et acquérir une vision complètement faussée de ce que peut être une sexualité saine. Cette rapidité de mise en lien avec des réseaux ou des images pornographiques les angoisse beaucoup sur le devenir et sur leur sexualité adulte future. Les troubles des conduites alimentaires représentent un autre phénomène en augmentation, même si la société semble avoir mieux pris conscience du problème au niveau du mannequinat, de l'image de la femme, etc. Nous rencontrons néanmoins toujours beaucoup de cas de difficultés alimentaires, de décrochages scolaires et de montée de la violence. La cyberdépendance génère en outre de nouvelles addictions. Nous sommes ainsi amenés à répondre plus fréquemment à des demandes de soins à cause de dépendances à Internet. Parfois, des blogs ou des journaux intimes à ciel ouvert mettent en difficulté des petites communes lorsque des histoires sont révélées de manière indélicate. Quant au problème de la radicalisation, je n'y ai personnellement pas été confrontée, même si un jeune ayant grandi à Pontarlier a été impliqué dans les attentats. Ce constat nous a tout de même amenés à nous interroger sur le développement de ces phénomènes de radicalisation sur le territoire. Sur le sujet, un plan national s'est mis en lien avec nous et nous suivons des formations. Nous n'avons toutefois pas encore rencontré beaucoup de jeunes concernés par cette question de radicalisation. Nous restons donc attentifs et tout un volet de prévention va être mis en place.

Le mal-être à l'adolescence soulève des questions concernant ce qui relève du normal et du pathologique. Derrière ces adolescents qui vont mal, il existe parfois des pathologies plutôt d'ordre psychiatrique. Notre intervention permet de questionner le sens et la fonction du symptôme dans ce travail maturatif de l'adolescence et de voir dans quel contexte il apparaît. En matière de clinique de l'adolescent et même de l'enfant, la difficulté réside dans le fait qu'un même symptôme peut constituer un moyen d'expression momentané d'un état de crise s'inscrivant finalement dans le cadre d'une organisation plutôt saine et harmonieuse d'une personnalité, mais aussi

d'une souffrance plus grave de la personnalité restée méconnue jusqu'alors. Il ne suffit donc pas d'un symptôme pour déterminer si l'adolescent rencontre un problème grave d'ordre psychiatrique ou seulement une crise d'adolescence. Plusieurs consultations sont en réalité nécessaires pour mener l'évaluation, ce qui implique un accompagnement. Il nous faut tenir compte du symptôme, de son intensité, de sa durée, de sa répétition et de son exclusivité, ainsi que du fonctionnement psychique sous-jacent en s'intéressant à la façon dont l'adolescent a grandi, à son enfance, etc. Il est particulièrement important d'évaluer le retentissement que le symptôme peut avoir sur le développement de l'adolescent et, surtout, sur sa vie sociale. Toute rupture dans le parcours de socialisation doit susciter une inquiétude légitime pour la situation de l'adolescent.

Comme je l'ai déjà souligné, mon action recouvre un secteur très éparpillé et étendu. En poste sur le Hauts-Doubs depuis 2007, j'avais été confrontée à mon arrivée à une demande importante, mais à une faible capacité de réponse concernant ces problématiques. Sur un territoire rural très vaste et comprenant de petites communes, il convient de penser le soin de proximité en s'appuyant sur les médecins généralistes qui connaissent souvent bien les adolescents et les familles. S'agissant des soins psychiques, l'hôpital psychiatrique organise des prises en charge au travers de consultations dont la dénomination varie selon les régions. Dans le Doubs, il s'agit des centres de guidance infantile (CGI). Le type de structure est cependant identique indépendamment de la dénomination et celles-ci sont plus ou moins étoffées et présentes en raison des difficultés budgétaires croissantes rencontrées ces dernières années. Sur le secteur du Haut-Doubs, nous faisons face à un problème de pénurie médicale, puisque le nombre de médecins généralistes se réduit progressivement. Toute une génération de médecins est partie en retraite et le renouvellement s'avère difficile, probablement à cause d'un manque d'attractivité et de la distance kilométrique importante par rapport à Besançon qui est la préfecture. Il faut aussi aimer la neige et l'hiver ! L'ARS a repéré le territoire comme zone blanche au regard des dispositifs et le considère à ce titre comme prioritaire. Dans ce cadre, l'ARS a pointé des problématiques comme celles de familles ne parvenant pas à trouver de lieux

de soins pour les adolescents et les enfants. Dans le cadre du diagnostic de territoire, l'ARS a invité les différents services de soins et les maires de l'ensemble des communes à penser les problématiques de santé et proposer des possibilités de contrat local de santé. Cette démarche consiste à établir un contrat entre les communautés de communes et les services des soins pour apporter une réponse spécifique au diagnostic effectué. C'est dans ce contexte que nous avons pu proposer un projet et que l'aventure de Rés'Ado a pu se développer.

En tant que service de soins, nous estimons que l'adolescence requiert une approche de santé globale. Cloisonner les différents secteurs d'intervention se heurte rapidement à des difficultés, comme nous l'avons vu ce matin. De plus, le travail mené auprès des adolescents s'appuie sur le réseau, tout en respectant bien entendu les missions des différentes institutions. Dans tous les cas, l'approche est tant médicale que psychologique, sociale, juridique et scolaire. Il est donc essentiel qu'un maillage se mette en place autour de la prise en charge des adolescents.

La mise en œuvre de Rés'Ado Hauts-Doubs a été effectuée en plusieurs étapes. Tout d'abord, dans le cadre de son schéma départemental et de la prise en charge globale des adolescents, le conseil général du Doubs a décidé d'étendre le réseau qui s'était formé autour de la Maison de l'adolescent. En 2005 ou 2006, de nombreuses Maisons d'adolescents avaient été installées sur le territoire, y compris sur Besançon où elle est adossée au service de soins auquel j'appartiens. Le conseil général du Doubs a choisi d'étendre le financement afin de déployer un réseau adossé à cette Maison. Il a ainsi contribué financièrement en versant une subvention à notre hôpital et au recrutement d'un coordinateur à mi-temps sur le secteur du Haut-Doubs. Cette ambition n'était pas évidente à concrétiser, puisqu'il est difficile de concevoir un réseau de soins sans l'adosser à une logique de soins et de prise en charge pragmatique.

Lorsque j'ai pris mon poste, en 2007, le centre de guidance de Pontarlier était surtout centré sur une mission de soins générale de l'enfant à l'adolescent. En outre, les différents services de prise en charge psychique étaient engorgés

par de nombreuses demandes et caractérisés par des délais d'attente pour des soins pouvant aller de six à neuf mois, voire un an. Par conséquent, la prise en charge du mal-être de l'adolescent et de l'urgence adolescence n'était absolument pas assurée dans un tempo adéquat alors qu'elles requièrent de la réactivité et une mise en lien rapide. Faire attendre six à neuf mois un adolescent qui va mal est la garantie de le retrouver en secteur hospitalier. C'est d'ailleurs ce qui se produisait à l'époque : en 2007, j'étais présente une journée à l'hôpital pour effectuer une coordination avec la pédiatrie et six ou sept adolescents m'interpellaient chaque semaine pour me signaler une fugue, un passage à l'acte ou autre. Nous constatons donc que les situations de mal-être adolescent n'étaient saisies que par le biais de l'urgence.

La volonté du conseil général de soutenir la mise en place de ce réseau nous a demandé de réorganiser la prise en charge. Il a fallu en effet communiquer sur le rôle de ce réseau et rencontrer les partenaires des différents secteurs (médico-social, judiciaire, éducation nationale, etc.). Les acteurs ont réagi positivement, mais ont demandé où les adolescents devaient être orientés. Dès lors, le centre de soins a voulu positionner un temps de psychologue uniquement sur l'adolescence pour répondre à cet appel d'air qu'allait créer l'action d'un coordinateur de réseau. Ce dispositif vise une population de 12 à 20 ans. En principe, les services pédopsychiatriques dans le cadre hospitalier qui est le mien vont jusqu'à 18 ans, sachant que d'autres vont jusqu'à 15 ou 16 ans selon les régions. Nous avons souhaité élargir ce cadre au seuil de 20 ans, mais nous n'aurions pas pu le faire jusqu'à 25 ans. La mise en lien avec des professionnels visait en outre à améliorer la connaissance mutuelle, à favoriser les liens, formaliser des groupes de travail, harmoniser les pratiques, impulser des formations communes et créer des espaces de lien et de coordination entre les différents professionnels.

Le coordinateur a notamment rapidement mis en place l'action « Paroles en tête » sur les conduites à risque s'adressant aux classes de 4^e ciblées qui requiert un maillage avec les professionnels puisque l'intervention est assurée par deux ou trois professionnels sur des demi-classes. Des supports sous forme de fiches de type bande dessinée sont choisis par les jeunes dans le but de les aider à débattre

autour des différents sujets. Cette action de prévention est menée conjointement avec tous les partenaires autour de l'adolescence. L'une des premières missions du coordinateur a consisté à former les professionnels à cette action mise en place en 2007-2008 et actuellement poursuivie. Cette mission est aussi l'occasion de rencontrer régulièrement tous les professionnels intervenant auprès d'adolescents. J'ajoute qu'une charte est signée avec les institutions, puisque l'initiative implique la mobilisation de personnels. En raison du nombre important de personnes concernées, l'action mobilise actuellement chacun lors d'une journée environ.

Cette démarche de prévention a progressivement créé un appel d'air énorme, qui a amené à s'interroger sur les modalités de soutien des différents lieux de consultation – à l'époque au niveau du service hospitalier de pédiatrie à Pontarlier, ainsi qu'à Morteau situé à peu près au milieu du Haut-Doubs. Au fil du temps, nous avons proposé des soins, de la prévention et de la coordination sur ces deux lieux en articulation directe avec les CGI et le centre hospitalier. Rés'Ado présente donc comme intérêt spécifique l'établissement d'un maillage des différents professionnels autour de l'adolescence, mais aussi de la prévention à l'urgence. Nous disposons en effet d'un dispositif de prévention nous permettant d'échanger avec un grand nombre d'ados du secteur et d'une articulation spécifique avec des acteurs de première ligne – d'un point d'accueil et d'écoute jeunes présent à Pontarlier, infirmières scolaires, professionnels des CMS, médecins généralistes. Ces différents professionnels travaillent avec nous autour de situations délicates d'adolescents repérés en difficultés. Ils peuvent participer à des réunions cliniques spécifiques ou d'échanges autour de thématiques adolescentes (groupe ressource). Un maillage se forme ainsi entre la prévention, les consultations de première ligne qui peuvent aussi représenter des initiatives territoriales, des soins psychologiques plus institués, des réunions cliniques hebdomadaires formalisées et des groupes de formation, de travail et de parole.

Comme nous bénéficions d'une articulation spécifique avec l'hôpital, nous pouvons aussi rapidement mettre en œuvre une hospitalisation en pédiatrie lorsque nous repérons

une situation particulière dans le cadre de la prévention. Depuis l'hôpital de proximité, nous arrivons le plus souvent à articuler des hospitalisations plus spécifiques de nature pédopsychiatrique sur Besançon. Je pense que la spécificité du réseau réside dans cette capacité à articuler un ajustement qui va de la prévention à la prise en charge hospitalière avec une même équipe, laquelle s'est renforcée puisqu'elle comprend maintenant trois médecins, deux psychologues et un éducateur. Cette équipe peut ainsi couvrir tout un territoire sans cibler un aspect plutôt qu'un autre entre l'urgence, la prévention ou le soin. Il me semble difficile et dangereux de cloisonner un adolescent dans l'une ou l'autre des rubriques, car nous savons que tout vient rapidement s'entremêler s'agissant des problématiques d'adolescence.

Le dispositif Rés'Ado a évolué progressivement. Constatant que notre action se développait, le conseil général a pu augmenter dans un premier temps le temps du coordinateur de 50 % à 75 %. Cette évolution nous a également permis d'élargir notre offre de soins qui manquait d'un temps éducatif pour aller rencontrer les jeunes chez eux. Cette démarche était surtout nécessaire au regard des problèmes d'absentéisme et de phobie scolaire, d'inhibition ou de repli. Les partenaires présents sur le terrain, comme l'AED ou l'AEMO, ne pouvaient souvent intervenir que mensuellement ou tous les quinze jours, ce qui n'était pas forcément adapté à des moments de repli important où les parents se déclaraient particulièrement inquiets. Autrement dit, la réactivité d'autres professionnels assurant en revanche de leur côté une mobilité n'était pas adaptée au soin. Nous avons donc choisi de cibler le temps supplémentaire du coordinateur sur un temps éducatif. Celui-ci assure ainsi un rôle d'éducateur tout en étant en mesure de se rendre chez les adolescents ou les accompagner pour mettre en place une activité sportive, se rendre à l'école, etc.

En 2012, nous avons été sollicités par l'ARS et le territoire dans le cadre de CLS autour de deux projets. Le premier était un projet de soins, car nos deux lieux de consultation se sont vite révélés insuffisants par rapport à la taille de notre territoire et du secteur. Je pense notamment au territoire de Levier, sur lequel a grandi la petite Leonarda qui a beaucoup fait

parler d'elle. Cette petite commune comprend un collège et un lycée privés agricoles, dotés d'un internat important où de nombreuses situations de mal-être sont repérées. La distance géographique par rapport à Pontarlier avec un manque de transports en commun, ainsi que la séparation familiale rendait une mobilisation très difficile pour ces adolescents, sans possibilité d'apporter des réponses.

Le projet CLS a permis de repérer des zones blanches dans l'idée de réduire les inégalités territoriales en matière de santé et d'accès aux soins. Levier et Mouthe font partie des communes repérées dans ce cadre, sachant que Mouthe se situe à 30 kilomètres de Pontarlier et se retrouve très enneigée l'hiver. CLS nous a permis d'obtenir un petit budget pour embaucher un psychologue à mi-temps et définir une extension de l'offre de soins d'une journée sur Levier et d'une journée sur Mouthe. L'initiative a rapidement fonctionné sur Levier, car les établissements avaient une forte attente et les adolescents en grande difficulté avaient déjà été repérés. En revanche, le déploiement a été beaucoup plus compliqué à Mouthe dans le contexte d'une population frontalière avec des parents travaillant pour la plupart en Suisse, qui partent très tôt le matin et rentrent très tard le soir. Les adolescents se retrouvent donc seuls toute la journée et il était difficile pour les parents de les autoriser à se rendre en soin sur la journée, bien que ce temps corresponde à celui d'une journée d'école. Par conséquent, nous avons dû rapidement revoir le projet sur Mouthe, tout d'abord en proposant de mettre fin à l'intervention puisqu'une psychologue se déplaçait chaque semaine pour voir seulement un adolescent sur la journée. Nous avons ensuite proposé d'organiser des réunions tous les deux mois au collège de Mouthe en présence du médecin, de la psychologue et de l'infirmière scolaires afin de s'occuper des adolescents en souffrance repérés dans l'établissement, puis les amener en soins sur Pontarlier ou sur leur secteur, puisque trois psychologues avaient ouvert un cabinet dans la zone de Mouthe le temps que l'action CLS se mette en place. Nous avons par ailleurs proposé un nouveau lieu de consultation à Maîche, secteur également repéré comme zone blanche au niveau sanitaire. Finalement, nous sommes rapidement passés d'un dispositif basé sur un psychologue à 50%, comme dans le CLS 2013, à un soutien de la part de

l'hôpital qui a souhaité renforcer ce temps par un autre mi-temps. Cette évolution a permis d'étendre assez rapidement les consultations de deux à cinq lieux avec une intervention spécifique au collège de Mouthe, et ce, en lien avec deux centres de soins.

Ensuite, l'autre projet CLS consistait à étendre les actions de prévention, notamment auprès des établissements scolaires situés loin des lieux de soin. Nous avons ainsi pu proposer des actions sur l'ensemble des 22 collèges et des 7 lycées du Hauts-Doubs avec une intervention tous les ans. Cependant, intervenir chaque année finit par entraîner une sorte de perte de sens. C'est pourquoi nous avons préféré intervenir une année sur deux et proposer dans l'intervalle un dispositif de prévention spécifique. Les diagnostics sur les établissements permettent de cibler des actions de prévention adaptées à la situation. Au cours des actions de prévention menées à l'intérieur du collège, le personnel de l'établissement n'est pas présent avec nous. Le lien avec l'infirmière scolaire implique de lui fournir un petit compte rendu de la séance et d'échanger avec elle sur les adolescents rencontrant des difficultés. Pour leur part, les adolescents parlent ainsi facilement et sont enclins à échanger autour des sujets de société lorsque la place et la parole leur sont laissées. Ces derniers peuvent donc rapidement nous faire part des problématiques existantes dans les établissements (harcèlement, problèmes institutionnels). Suite à l'action, un retour est effectué au proviseur et une thématique lui est proposée pour la prochaine intervention. Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit d'une action de prévention gratuite et systématique, les établissements scolaires ont parfois rapidement tendance à nous intégrer dans l'action de prévention sans chercher à faire appel à d'autres actions. Or notre but est seulement de soutenir les adolescents dans le milieu où ils évoluent. ●



Échanges avec la salle

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Je suis Fred Carni, directeur de la MJC-centre social de Tain-L'Hermitage. Quel est votre lien avec les lycées et les comités d'éducation santé et citoyenneté ?

DR ANNE DUQUET MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE À PONTARLIER

L'action de prévention sur tous les collèges implique un lien très régulier et fréquent avec l'assistante, l'infirmière et le médecin scolaires qui sont sectorisés à la fois sur les collèges et les lycées. Nous connaissons donc tout ce qui relève de la dimension de la médecine scolaire des lycées, puisqu'elle est identique à celle des collèges. Les infirmières scolaires distribuent des brochures de Rés'Ado aux adolescents et aux parents et nous interpellent très régulièrement. Un réseau se constitue ainsi relativement facilement. En outre, nos actions de prévention ne se limitent pas à l'action « Paroles en tête ». Dans la mesure du possible, nous essayons aussi de répondre aux demandes spécifiques. Par exemple, nous sommes intervenus sur le thème du harcèlement dans certains lycées. Ou encore, lors de l'incident de bus qui s'est produit récemment dans la région avec un retentissement national, nous avons constitué un groupe d'intervention et de débriefing après l'action des services d'urgence.

Ensuite, nous ne travaillons pas dans le cadre de l'anonymat, mais avant tout dans une démarche de soins qui nécessite un minimum

d'information auprès des parents, lorsqu'une infirmière repère un adolescent ou un enfant qui va mal. Dans le cadre de ce lien avec l'infirmière scolaire, nous essayons d'être le plus réactifs possible, car dans une situation difficile la personne en difficulté ne viendra pas si nous la laissons attendre quatre mois. De plus, nous jouons sur l'articulation avec le dispositif hospitalier lorsque nous ne parvenons plus à être réactifs face à de nombreuses demandes. Les collègues de l'hôpital peuvent ainsi prendre en charge des adolescents quand nous ne pouvons pas être suffisamment réactifs.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Quel est le nombre d'élèves couverts et de jeunes pris en charge dans le cadre du dispositif ? Sur certains territoires, personne ne prend en charge ce type de mal-être, même s'il existe une sectorisation.

DR ANNE DUQUET MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE À PONTARLIER

Tout hôpital psychiatrique s'inscrit dans le cadre d'une sectorisation pour les enfants sur l'ensemble de son département, ce qui implique un maillage sur tout le territoire. Je pense que les services hospitaliers sont déjà tellement engorgés par les demandes qu'il leur est compliqué d'envisager des actions à l'extérieur. Il suffit néanmoins probablement de peu pour initier un maillage entre le besoin des communautés de communes et ce qu'un

service hospitalier peut proposer dans le cadre d'un soutien financier ou d'un contrat local de santé. De surcroît, l'existence d'un tel dispositif capable de cibler d'emblée des actions sur la prévention et le soin a permis de diviser au moins par quatre le nombre d'adolescents occupant des lits à l'hôpital. La prévention en première ligne a donc permis de gagner du temps sur l'organisation des hospitalisations en urgence. Par conséquent, nous sommes rarement dans un contexte d'urgence puisque nous sommes suffisamment habitués avec le temps à repérer les adolescents en difficulté dans les classes. En accompagnant le mal-être dès le début, il est possible d'éviter d'en arriver à une psychiatrisation. L'ARS me semble être bien au fait des questions de la santé mentale et de l'accompagnement des soins psychiques, puisqu'elle a elle-même effectué la démarche de nous solliciter pour mettre en place ces CLS.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Ce n'est toutefois pas le cas d'autres ARS. Quoi qu'il en soit, il existe aussi en France les CMPP (centres médico-psycho-pédagogiques) qui ciblent plutôt les adultes.

DR ANNE DUQUET MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE À PONTARLIER

Les CMPP représentent à la fois une association et des lieux de soins. Il ne s'agit cependant pas d'un service public à proprement parler, puisque ces centres ont un statut associatif. Mais ils sont bien d'utilité publique.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Les CMPP sont en tout cas en lien avec les écoles.

DR ANNE DUQUET MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE À PONTARLIER

Je pense que cela dépend des territoires. C'est pour cette raison qu'il est important, sur chaque territoire, d'effectuer un diagnostic des interventions respectives des différents acteurs autour du soin.

KAMEL RARRBO SOCIOLOGUE ET EXPERT ASSOCIÉ À MAIRIE-CONSEILS

À l'occasion d'un travail mené dans les années 90 sur la santé publique et les actions communautaires, j'avais identifié que les CMPP constituent des acteurs très importants, mais néanmoins insuffisants, avec des psychologues libéraux proposant un rendez-vous avec un délai de trois à six mois. Le diagnostic, mené au début des années 2000, a débouché sur la mise en place des Maisons des adolescents dans chaque département, ce qui reste toutefois insuffisant pour couvrir des territoires aussi vastes. Dans le cadre d'une démarche d'accompagnement d'un territoire, Mairie-conseils a par ailleurs rencontré des médecins généralistes qui accueillent dans l'urgence des adolescents qui vont mal. Il existe donc bien aujourd'hui l'expression d'un mal-être qui doit être pris en charge assez rapidement. Nous pouvons imaginer dans quelle situation se retrouvent les jeunes dans les lieux où ce type de structure n'existe pas.

DR ANNE DUQUET MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE À PONTARLIER

Certains médecins généralistes se sentent effectivement à l'aise et aiment bien rencontrer des adolescents. Selon moi, Rés'Ado est un dispositif qui peut soutenir le soin généraliste et aider à coordonner l'urgence si besoin. J'invite toujours les médecins à m'appeler en cas de besoin. S'il est impossible d'être présent physiquement dans toutes les situations, il est en revanche possible d'être présent par les conseils donnés. De plus, les médecins généralistes jouent le jeu de cette première ligne la plupart du temps, lorsqu'ils savent que nous sommes présents. Les médecins vont ainsi échanger d'autant plus facilement avec les adolescents qu'ils savent qu'il existe un réseau et une prise en charge en cas de besoin.

La Maison des adolescents reçoit des budgets et participe à des formations. Il s'agit ensuite de pouvoir bénéficier d'un réseau pour faire le lien avec cette Maison qui propose des initiatives très intéressantes. Le problème se pose en termes d'inégalité du territoire, puisqu'il est impossible d'en installer partout, ce qui n'empêche pas de créer du lien avec le réseau et les services déjà existants. Tout ne fonctionne

toutefois pas toujours aussi facilement, et des engorgements ou des loupés se produisent parfois.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Votre présentation m'a paru très intéressante et je trouve votre discours très atypique. Sur notre territoire, nous avons beaucoup de difficultés à traiter ces questions, et, plus précisément, à faire intervenir la psychiatrie pour effectuer des diagnostics. Les professionnels des CMP refusent de venir, car ils ne comprennent pas pourquoi une communauté de communes souhaite connaître leur positionnement en matière de santé adolescente. Je schématise un peu la situation pour faire simple. En revanche, nous avons pu avancer en passant par la création d'un réseau Addicto et, surtout, en travaillant avec les collèges et lycées qui sont dépassés par des problématiques sur lesquelles ils n'ont pas été formés, même s'ils se mobilisent avec l'appui d'associations locales. La communauté de communes a aujourd'hui pour idée de renforcer le Point Accueil Écoute Jeunes qui existe déjà sur le territoire et de mettre en œuvre ce que vous avez décrit. Nous envisageons ainsi des permanences dans les collèges et les lycées pour les élèves qui ne s'y rendent pas spontanément. Nous voulons également développer la formation, notamment auprès des élus.

La deuxième question qui s'est posée a porté sur le fait que l'Éducation nationale ne finance pas des postes d'infirmières dans les collèges et lycées. Dans ces conditions, pourquoi la collectivité publique irait-elle investir de l'argent? Nous avons à peu près résolu cette question simplement en constatant que des jeunes vont mal. Plutôt que de continuer de s'interroger sur le financement, il nous a paru plus opportun de réfléchir aux modalités d'une prise en charge et aux moyens d'instaurer une articulation du dispositif. Quoi qu'il en soit, le lien avec l'hôpital psychiatrique et le CMP est loin d'être facile à instaurer. En outre, comme l'a indiqué Kamel, l'ARS n'a pas forcément les mêmes priorités dans tous les départements. En Drôme-Ardèche notamment, tous les dispositifs de prévention ne sont a priori pas des dispositifs prioritaires.

DR ANNE DUQUET

MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE À PONTARLIER

Je pense aussi qu'il est positif pour les services de soins d'effectuer de la prévention et de rencontrer d'autres adolescents. La démarche me semble complémentaire par rapport aux soins psychiatriques. Il reste toutefois vrai que nous avons des représentations très cloisonnées. À l'inverse, je suis partie du soin et de l'ARS pour aller rencontrer les communautés de communes et les mairies qui n'étaient même pas informées de mon existence. Il existe pourtant des services de soins présents sur le territoire.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Lorsqu'il existe une file active importante, le jeune a peut-être besoin d'un accompagnement par un service jeunesse qui n'assurera pas de soins, mais le maintiendra dans l'attente d'un rendez-vous.

DR ANNE DUQUET

MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE À PONTARLIER

C'est exact. Sur Pontarlier, nous travaillons également beaucoup avec les Plans Réussite Éducative (PRE). Tous les acteurs sont bien en lien. Cependant, nous sentons aussi que la situation est fragile dès qu'un intervenant change.

UN INTERVENANT DE LA SALLE

Comment avez-vous réussi à gérer cette mise en lien dans le contexte des différents territoires (communautés de communes, communes, départements avec une éventuelle territorialisation)?

DR ANNE DUQUET

MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE À PONTARLIER

L'ARS a beaucoup formalisé la signature et a invité les représentants à participer. Par contre, nous ne sentons pas toujours un soutien actif du projet par les élus. Je pense qu'ils nous font confiance sans avoir forcément conscience de la précarité du dispositif. Ainsi, la subvention nous a été accordée pour une période de

trois ans, et il est difficile de travailler dans un contexte de précarité sans savoir ce qu'il adviendra pour les personnels avec qui nous collaborons.

En outre, j'ai été un peu surprise par le manque d'articulation entre la communauté de communes et la mairie. Je l'ai notamment constaté en me rendant sur le terrain après la signature des contrats CLS, lesquels prévoyaient que les mairies mettent à notre disposition un lieu pour recevoir les adolescents à Maîche, Mouthe et Levier. La mairesse de Mouthe n'en était pas du tout informée et m'avait signalé que la ville n'avait pas besoin d'un tel dispositif. À Levier, l'information n'a pas été retransmise

après le changement de maire et la salle a été récupérée pour une autre activité. Nous avons alors été relégués dans la salle de musique. Heureusement que l'action avait bien pris sur Levier, ce qui a permis aux médecins ayant mis en place la maison médicale de nous trouver un bureau. En somme, il n'est pas toujours facile de faire travailler ensemble ces deux mondes qui ont chacun leurs contraintes et leur mode de fonctionnement propres. Je pense que le service hospitalier méconnaît autant les mairies et le fonctionnement des communautés de communes que l'inverse. Quoi qu'il en soit, il est possible de faire avancer la situation si chacun accepte de mettre des moyens à disposition. ●

ANNEXES

P.54 → DIAPORAMA HERMITAGE-TOURNONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

P.63 → DIAPORAMA MISSION LOCALE TOURAINE CÔTE SUD

P.68 → DIAPORAMA RES'ADOS HAUT DOUBS

P.78 → BULLETIN D'INSCRIPTION AU RÉSEAU
« LA FABRIQUE DES POLITIQUES JEUNESSE »

DIAPORAMA : HERMITAGE-TOURNONNAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Hermitage-Tournonnais
Communauté de communes

POLITIQUE JEUNESSE

12 – 25 ANS

Mairie Conseils - jeudi 19 mai 2015



Hermitage-Tournonnais
Communauté de communes

Le territoire : quelques éléments de cadrage

=> HTCC un territoire bi-départemental : 25 communes (13 en Ardèche et 12 en Drôme) – 44 100 habitants

=> Une croissance démographique relativement importante, mais qui ralentit

=> 40% des ménages avec enfants (32% Drôme et 39% Ardèche) – des habitants ont moins de 40 ans



=> 5 400 jeunes de – de 20 ans sur le territoire intercommunal :
- soit 11% de la population, ce qui est conforme aux moyennes drômoises et ardéchoises,
- concentrés dans les 2 villes de Tain l'Hermitage et de Tournon s/ Rhône.

2

Le territoire : quelques éléments de cadrage

- => Une carte scolaire complexe : des jeunes « éparpillés »
Mais Tournon sur Rhône concentre un nbre important d' établissements scolaires privés / publics

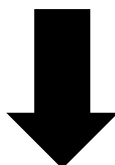
- => Concentration importante de jeunes à la gare routière de Tournon sur R (pression / opportunité).

- => Un nombre important d'acteurs et de partenaires : une expertise et des savoir-faire diversifiés (prévention, santé, animation culture, insertion...)

- => Des expériences et des actions conduites sur le territoire (ex : garantie jeune en 2015, implantation d'un Point Accueil Ecoute Jeunes...)

3

ELEMENT DECLENCHEUR : Schémas départementaux de coopérations intercommunales :



Fusion des 2 CC Hermitage & Tournonais en 1 seul EP au 1^{er} janvier 2014

- > Faire le point sur l'exercice réel des compétences des 2 EP

- > Réfléchir sur les améliorations à apporter pour une optimisation du service rendu

- > Travailler sur l'exercice des compétences dans le cadre de la nouvelle structure

> **Politique jeunesse intercommunal**

- Politique jeunesse, une politique complexe dont les « objets » même posent question : Jeunesse ? et Politique ?
- Intercommunal : potentiellement des territoires d'intervention multiples : centralité / proximité

> **Politique jeunesse : un champ déjà investi**

- Des projets communaux préexistaient à la prise de compétences des intercommunalités ?
- Des projets conduits notamment par le tissu associatif qui détient une expertise
- Une politique pour... avec les jeunes

> **1 Territoire nouveau né de la fusion de 2 EPCI**

- Nécessité d'identifier, de comprendre et d'analyser les besoins du nouveau territoire : est-ce la somme des besoins existants, une demande...

NECESSITE D'ORGANISER UNE CONCERTATION

CONSTRUCTION D'UN PROCESSUS DE CONCERTATION

• **Des intentions :**

> **Un processus de concertation par et pour les élus : des élus placés au centre de la démarche** (Cf. processus de construction d'une politique d'intérêt général)

> Une démarche collaborative et participative et partagée

> Une association en amont du projet des partenaires institutionnels et des acteurs pour construire la démarche de concertation : Conseils Départementaux, Caf, Fédération des Centres Sociaux, Centres Sociaux de Drôme et d'Ardèche

> Un outil pour se questionner et agir

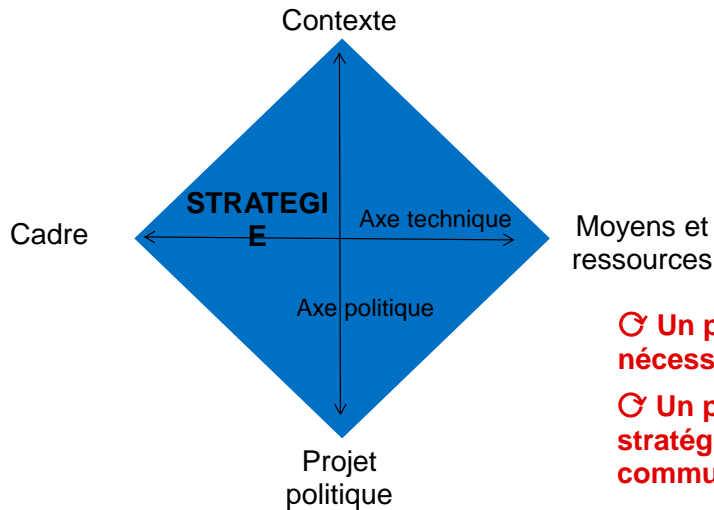
2 références :

- la démarche Mairie-conseil

- le travail réalisé par les carrefours Lorrain : « mettre en œuvre une politique locale de jeunesse »

CONSTRUCTION D'UN PROCESSUS DE CONCERTATION POUR

- Permettre aux élus de définir une stratégie territoriale qui s'opère à la jonction de 4 facteurs *



☞ **Un portage politique nécessaire**

☞ **Un partage nécessaire de la stratégie définie avec les élus communautaire et au-delà**

* *Ellys : générateur d'innovation*

UNE DEMARCHE DE CONCERTATION EN 2 VOILETS

1er VOLET
AVANT LE
RENOUVELLEMENT
DES ASSEMBLEES
2013 / 2014

> **COMPREHENSION DU CONTEXTE :**
Connaissance des intentions, connaissance de l'offre, des besoins...

> **AFFIRMATION DE PRINCIPES**

APRES LE
RENOUVELLEMENT
DES ASSEMBLEES
2014 / 2015

> **CONSTRUCTION DE REPONSES**
> **IDENTIFICATIONS DES POTENTIALITES**

> **AFFIRMATION DE LA STRATEGIE DE HTCC**
> **PRIORISATION DES BESOINS**
> **DECLINAISON EN PISTE D' ACTIONS**
> **DEFINITION D'UN CALENDRIER**

UNE DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE UNE DEMARCHE REFLEXIVE ET FORMATIVE		ORGANISEE EN 4 PHASES
<p>La consultation des élus Estimation sur la situation des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres des élus communaux (grille de questionnement), • Mise en commun des regards au cours d'une rencontre intercommunale • Intervention d'un sociologue - Kamel RARRBO 	
<p>La consultation des partenaires Perception des problématiques jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un temps de travail partagé entre partenaires et élus 	
<p>La consultation des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisations d'entretiens collectifs et/ou individuels, • Mise en commun à destination des élus 	
<p>Temps de formalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des 3 regards, • «Conférence » politique jeunesse et territoire – G. BERLIOZ • Définition de priorités 	

↳ Un « référentiel » livré à la nouvelle assemblée

=> **La jeunesse est une classe d'âge : les 12 – 25 ans considérée comme une ressource** pour le territoire HTCC, source de dynamisme et d'attractivité.

=> **La politique de la jeunesse est un des éléments du développement social** du territoire. A ce titre, elle est rattaché à la commission action sociale de la HTCC.

=> **La politique intercommunale de la jeunesse de la HTCC représente plus que la somme des politiques communales.** Autrement dit, elle a ses contenus propres, ses priorités et n'empêche pas les communes d'avoir des actions propres si elles le souhaitent

=> **Elle est généraliste**, et s'adresse à l'ensemble des jeunes de l'ensemble des territoires de la HTCC, **globale et multithématique**

↳ Un « référentiel » livré à la nouvelle assemblée

=> **Elle ne part pas de rien.** Elle s'appuie sur une démarche collaborative avec de nombreux acteurs déjà présents qui ont acquis une expérience dont il faut tenir compte,

=> **Elle veut associer les jeunes eux-mêmes,** aux actions qui les concernent. Ce principe est transversal à l'ensemble des actions qui seront conduites.

↳ 5 ambitions thématiques » livré à la nouvelle assemblée

=> **5 ambitions thématiques à décliner**

- Animation – Culture,
- Le logement,
- La prévention santé
- L'emploi, orientation, l'insertion
- La place des jeunes dans l'espace public

CONFIRMATION DES 5 AMBITIONS THEMATIQUES DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Acteurs et partenaires HTCC

- 5 groupes de travail thématiques réunis en 2 séances autour des 5 ambitions:

- > Quels besoins, manques, ressources sur le territoire
- > Quelles propositions d'actions, nouvelles réponses ?

Elus communautaires

- Priorisation des besoins
- Identification des pistes d'actions
- Construction du programme

Acteurs et partenaires HTCC

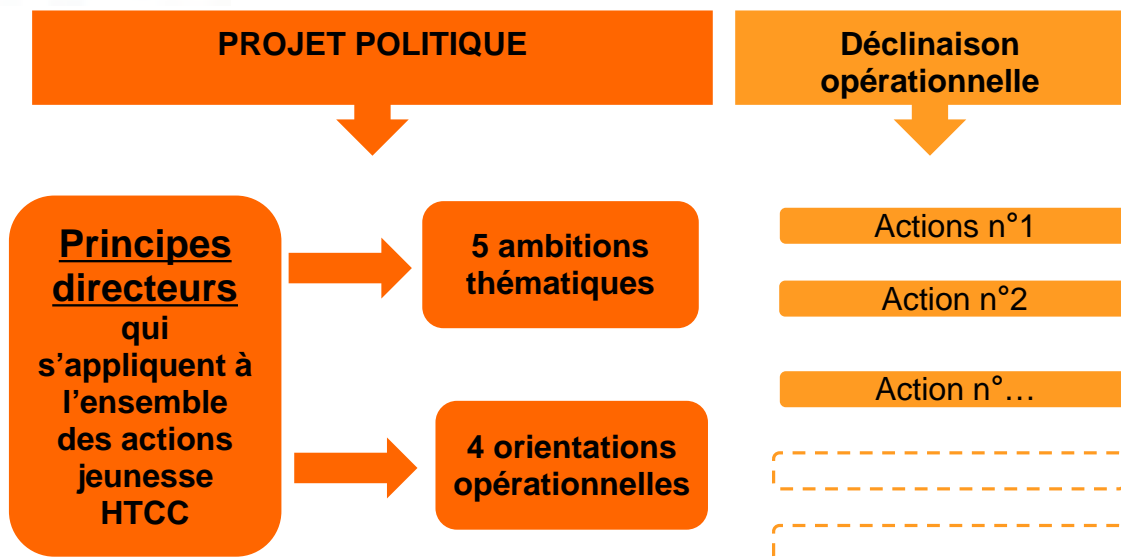
- Partage du programme d'actions

Elus communautaires

- Validation / vote sur le programme d'actions

ACTION SOCIALE JEUNESSE :

La stratégie proposée :



ACTION SOCIALE JEUNESSE :

La stratégie proposée : armature générale

Six principes directeurs
qui s'appliquent à
l'ensemble des actions
jeunesse HTCC

5 ambitions thématiques déclinées en
axes de travail

Action n°1

Action n°2

Action n°...

**4 orientations
opérationnelles**

- ① **Animation des acteurs en groupe thématique**
- ② **Elaboration d'un programme d'actions par thématique dont 4 actions prioritaires**
- ③ **Mise en place d'un fond d'expérimentation**
- ④ **L'évaluation interne et externe du projet**

POLITIQUE JEUNESSE :

HTCC : une fonction de pilotage

HTCC => vers une externalisation des actions.

- Un territoire riche d'acteurs qui possèdent une expérience et ont acquis une expertise : des ressources locales en terme de métiers.
- Considération des associations comme porteuses d'un projet - et non de simples prestataires – qui peuvent être force d'innovation et constituer une ressource.

HTCC se positionne dans une fonction stratégique.

Son rôle repose sur :

- la connaissance globale du territoire :
- la capacité de mobiliser des moyens financiers et technique,
- la volonté d'associer, de dialoguer, de collaborer et de co-construire avec les acteurs et les partenaires,
- la capacité à organiser la transversalité avec les thématiques telles que : le logement, l'économie...

POLITIQUE JEUNESSE :
HTCC : une fonction de pilotage

A travers ce positionnement HTCC souhaite :

- > Améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs et des actions conduites à une échelle bi départementale,
- > Identifier les complémentarités possibles des interventions existantes (articulation des dispositifs)
- > Assurer la cohérence des réponses
- > Identifier le territoire intercommunal comme territoire de projet
- > Assurer le déploiement des réponses selon deux échelles territoriales : celle de la proximité et celle de la centralité.

POLITIQUE JEUNESSE :
HTCC : une fonction de pilotage

- AFFIRMATION DU RÔLE ESSENTIEL DES ELUS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX ,
- ACTUALISER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET LA PARTAGER
- CONSTITURE DES ESPACES D'ECHANGES
- PENSER LE MODELE DE PILOTAGE DE L'ACTION

DIAPORAMA : MISSION LOCALE CÔTE SUD



IN SOLI T s

Intervention SOLIdaires en Touraine du Sud

Action financée par la Région CVL et l'Etat



Les acteurs

- ▶ La mission locale de la Touraine côté sud
- ▶ La communauté de communes de Loches développement
- ▶ et les 3 autres CdC de notre territoire

TOURS
40 km



PARIS 264 KM

CHATEAUROUX
70KM

L'action :

projet expérimental, sur 2 ans, de sécurisation des parcours

▶ soutien financier / un engagement en service civique

pour les rapprocher du marché du travail en accroissant leur « employabilité »

→ retrouver les pré-requis à un accès à l'emploi tant sur le plan social que professionnel...

→ développer un réseau relationnel en rencontrant des adultes susceptibles de les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi (parrainage de maires, de responsables d'association...)

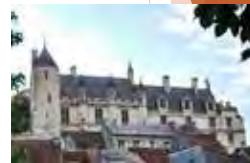
→ acquérir des savoir faire, des savoir être, des savoirs et des compétences

▶ **12 jeunes = 3 vagues de 4 services civiques**
= 18 mois de missions

Le partenariat ML/CIAS

La ML s'est appuyée sur un partenariat fort avec les acteurs socio-économiques locaux et notamment la communauté de communes de Loches développement (CIAS)

- Soutien au montage du projet
- Mise à disposition d'une parcelle dans les jardins partagés
- Participation au comité de pilotage
- Accompagnement commun de certains jeunes
- Accès des jeunes aux ateliers proposés par le CIAS
- Animation d'un atelier cuisine par les jeunes
- Présentation du CIAS et de ses missions
- Accès aux services de droit commun (logement, aides, visites culturelles...)
- Mise en relation avec le réseau de partenaires du CIAS



LES MISSIONS (service civique)

Les actions proposées se sont inscrites dans le cadre d'une mission *d'ambassadeur jeunesse en milieu rural*. Ces activités relèvent du domaine **environnemental, culturel ou de la solidarité et de la création ou maintien du lien social.**

- ▶ Animation en EHPAD à Puygibault.
- ▶ Animation à la MARPA la Gabillière à Bridoré...
- ▶ Animation en ALSH à Ferrière sur Beaulieu
- ▶ Co-animation avec la maîtresse de maison du MAGNIFICAT à Ligueil
- ▶ Participation aux travaux solidaires à l'AMAP de la Poterie à St Quentin
- ▶ Participation au festival Agri-culturel en lien avec Alter Energie
- ▶ Participation aux travaux d'une parcelle des Jardins Partagés du CIAS de Loches....





Les résultats pour les jeunes

- ▶ INSERTION
- ▶ 8 jeunes ont accédé à un emploi
- ▶ 1 à 1 Formation professionnelle
- ▶ Image des jeunes revalorisée
- ▶ Appropriation de leur « territoire » connaissance des acteurs locaux
- ▶ CITOYENNETE
- ▶ Des valeurs partagées (protection de l'environnement, solidarité)
- ▶ Implication dans la vie associative
- ▶ Le volontariat
- ▶ Notion d'équipe

Pour la ML

- ▶ Consolidation des liens avec la CdC et le CIAS
- ▶ De nouveaux partenariats
- ▶ De nouvelles pratiques professionnelles

Pour la CdC

- ▶ Des jeunes impliqués dans la vie du territoire
- ▶ Consolidation des liens avec la ML pour l'insertion des jeunes
- ▶ Interconnaissance des professionnels





Merci de votre attention

Mission locale de la Touraine côté sud

37600 Beaulieu lès Loches



Santé mentale : prévenir et prendre soin de la souffrance psychique chez les jeunes

Dr Anne DUQUET
Médecin Pédopsychiatre Pontarlier (25)
PARIS 19 mai 2016

TERRITOIRE DU HAUT-DOUBS

- Est de la Franche-Comté
- Zone frontalière avec la Suisse (170 km)
- Superficie de 1921 km², 157 communes, 105000 habitants
- 3 bassins de vie (Maïche, Morteau, Pontarlier)
- Communes éloignées les unes des autres avec population éclatée
 - Nécessité d'une proximité
 - Importance de la mise en lien, lutte contre l'isolement



Prise en charge psychique: l'Adolescence une période de vulnérabilité

- Concerne la société
- Période fragile , évolutive par crise nécessitant:
vigilance bienveillante
- Crise d'adaptation
- Un paradoxe: problématique d'autonomisation et de dépendance
- La plupart des ado vont bien et il s'agira avant tout d'éviter la stigmatisation psychiatrique trop précoce

Mal-être à l'adolescence:

- Sans manifestations cliniques
- Conduites d'autodestruction: TS, conduites addictives et à risque,
- Troubles des conduites, opposition, fugues, absentéisme scolaire
- Conduites hétéro-agressives, violence
- Troubles de l'humeur, troubles anxieux, du sommeil,
- Evitement de la relation, inhibition ,retrait
- Troubles spécifiques: dépression, TCA, phobie scolaire

De nouvelles formes de souffrance

- L'alcool pour la défonce, une polyconsommation
- Une pornographie envahissante
- TCA en augmentation
- Le décrochage scolaire
- Une montée de la violence
- Nouvelle addiction: la cyberdépendance
- Les blog, journal intime à ciel ouvert
- La radicalisation

La question du Normal et du Pathologique

- Importance du sens et de la fonction du symptôme dans le travail maturatif, dans le contexte environnemental
- Importance de l'évaluation: le même comportement « dissonant », pourra être:
 - Extériorisation momentanée d'un état de crise, prélude à une organisation saine et harmonieuse de la personnalité
 - Premier symptôme extériorisé d'une souffrance grave de la personnalité méconnue jusque là
- Tenir compte:
 - Du symptôme: intensité, durée, répétition, exclusivité
 - Du fonctionnement psychique sous-jacent
 - Du retentissement: sur le développement, la vie sociale

Structures de prise en charge psychiques des adolescents

- **Etat des lieux** : soins généralistes, psychiques, spécialisés, structures éducatives, médico-sociales, judiciaires, prévention
- **Problématique du territoire**: pénurie médicale, manque d'attractivité, distance -> « zone blanche et prioritaire»
- L'adolescence :nécessité **d'une approche de santé globale** (tant médicale, psychologique, que sociale, juridique et scolaire)
- **Soin aux ados: une approche globale en partenariat avec des acteurs de proximité, logique de travail en réseau et en lien**

RES'ADO Haut-Doubs

- 2006: création de la Maison de l'adolescent à Besançon et d'un réseau (Res'ado)
- 2007: Extension Res'ado au Haut-Doubs, recrutement d'un coordinateur adjoint (50%)
- **Population visée:**
 - Adolescents de 12 à 20 ans et leurs familles
 - Professionnels au contact d'ados
- **Objectifs**
 - Une approche globale et pluridisciplinaire (psychique, physique et sociale) , répondre au besoin de proximité
 - Se connaître, favoriser le lien, formaliser des groupes de travail
 - Harmoniser les pratiques, impulser des formations communes
 - Espace de lien et de coordination, respect du rôle de chacun

Spécificité de Res'ado

- Fonction de soins psychiques et de prévention auprès des ados (80% psychologue)
- Fonction de lieu ressource, mise en lien et coordination auprès des partenaires
- Des consultations spécialisées sur 2 lieux en articulation directe avec un centre médico-psychologique (CGI) et le centre hospitalier de proximité (service d'urgence et de pédiatrie)
- **Permet d'articuler la prise en charge des ados dans un ajustement délicat et coordonné de la prévention à la prise en charge hospitalière**

EVOLUTION DU DISPOSITIF LES CLS

- **Soutien du CG** : augmentation de 25 % (coordinateur) permettant d'élargir notre offre de soin par un accompagnement éducatif;
- **2012: Sollicitation par ARS et Territoires.** Projet **CLS** pour couvrir des zones repérées blanches et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.
 - 50% psychologue (CLS 2013), soutenu par notre CH (50%) -> Une extension des consultations de 2 à 5 lieux (Pontarlier, Morteau, Levier, Maîche et Mouthe) en lien avec 2 CGI
 - Extension de la prévention sur tous les établissements du Haut-Doubs (22 collèges et 7 lycées)

➤ Quelques chiffres:

- Consultations articulation psychologique et pédopsychiatrique: 179 ados pris en charge en 2011, 278 (2014), 1627 consultations, 514 en 2015 dont 92 grace au cls
- Prévention: 69 journées de prévention , spécificité de l'action de prévention « Parole en Tête », 1700 ados de 4° rencontrés par an

Un dispositif précieux et pertinent

- Une coordination de proximité, un ajustement au besoin de l'ado au sein d'une même équipe avec des missions différenciées et bien repérées.
- Soutenir des territoires carencés (soin prévention) dans un climat budgétaire défavorable
- Une fragilité, incertitude quant à son devenir (3 ans)



OBJECTIFS PRINCIPAUX:

- **BUT:** Créer des temps et des espaces de paroles
- Mobiliser les jeunes à leur santé
- Susciter leur intérêt sur les questions de citoyenneté.
- Favoriser, autant que possible, le dialogue parents-enfants.
- Renforcer le partenariat entre les différents acteurs
- Public concerné: 13/18 ans des différents



MISE EN ŒUVRE DE « PAROLES EN TÊTE »

Cette action découle d'un travail pluridisciplinaire et partenarial mené par des professionnels autour de la problématique de l'adolescence.

Partenaires: Conseil Général du Doubs, inspection académique, Maison de l'adolescent et son réseau, ville de BESANCON, Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Réseau25/addiction, police nationale, Association d'Aide aux Victimes d'Infractions (AAVI), maisons de quartiers...



CONSTRUCTION DE « L'OUTIL »

- Pendant 2 ans, à raison d'une fois par mois, les différents acteurs se sont réunis afin de construire ce projet.
- Ce dernier est parti d'une enquête menée auprès d'adolescents d'un quartier dit sensible de BESANCON.
- Les préoccupations de ces derniers à été la base du travail accompli.
- Le but recherché étant de créer une action cohérente dans les lieux de vie des adolescents, en impliquant un maximum d'acteurs concernés et partant pour la mise en œuvre de ce projet.



MISE EN PRATIQUE

- 7 THEMATIQUES:
 - Avenir
 - Famille
 - Relation au corps et à soi
 - Préjugés/Tolérance
 - Violences/Respect
 - Conduites à risques
 - Justice/injustices

MAIS AUSSI...

- En complément: **70 fiches débats** sous forme de mini scénarios issues des 7 thématiques identifiées.
- Un livre: « **Que dit la Loi** » précisant les différentes infractions, les peines et sanctions encourues.
- **Un guide des ressources locales** (liste des structures à dispositions des adolescents: Soléa, CICS, Point accueil jeunesse, AAVI, maison de l'adolescent...) distribué à la fin de la séance.

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Deux , voir trois professionnels du réseau ayant suivi une formation obligatoire de 2 jours.
- Accueil par groupes de 12 à 20 adolescent(e)s maximum, en fonction du lieu.
- **L'action concerne tout le secteur du Haut Doubs**

DEPLIANT

CADRE DE L'INTERVENTION

Une convention entre la Maison de l'Adolescent et la structure d'accueil formalise les engagements de chacun et les objectifs particuliers de l'action.

Quelques conditions d'intervention :

- Trois professionnels du réseau sont chargés d'animer l'atelier.
- L'implication du personnel du lieu d'accueil est nécessaire.
- Le public est accueilli par groupes de 12 minimum, 20 maximum, modulable selon le lieu d'accueil.
- Le lieu d'accueil participe à hauteur de 100 euros.

L'action peut se dérouler sur Besançon et sa grande couronne.



CONTACT

Maison GRAND
 Grandjeune de l'Union - Froides en Bliet
Maison de l'Adolescent
 13 Rue des Fontaines, 25 000 Besançon
 Tél. : 07 81 52 87 66 - Email : maisongrand@btisooed.fr

14 partenaires ont apporté leur contribution à la construction de cette action et composent actuellement le réseau d'intervenants :

- A2025A
- Association d'Étudiants des Universités de Besançon
- Collège Archéologie du CHU de Besançon
- CODES 25, Collège Ondoin
- CODES 25, Collège Vohain
- Conseil Général de Doubs / Animateur Éducation Ados
- Inspectorat Académique du Doubs
- Maison de l'Adolescent
- Parc Aérien / Des Hauts de
- Point d'Accueil et d'Échange Jeunes
- Police Nationale
- Promoteur Jeunesse de la Jeunesse
- Réseau 25 / Université
- Ville de Besançon - Maison Tranquillité Publique / Coordinateur Jeunesse et mandataire / Maison de quartier de Flourens / Police Municipale



PAROLES EN TÊTE

JURISPE CITOYENNETÉ
PRENONS LE TEMPS D'ÊTRE ADOS

Une opération de prévention des conduites à risque à l'adolescence.

ATELIER PÉDAGOGIQUE POUR LES 14-17 ANS





RÉSEAU DES INTERCOMMUNALITÉS EN LIEN AVEC MAIRIE-CONSEILS

BULLETIN D'INSCRIPTION

**INSCRIPTION
GRATUITE**

POURQUOI UN RÉSEAU JEUNESSE ?

LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

« La fabrique des politiques jeunesse » est un réseau constitué d'élus intercommunaux et de techniciens chargés de la jeunesse, au sens large, dans les territoires. Ses objectifs sont de valoriser des initiatives locales, de contribuer à la réflexion collective des élus et d'assurer une « veille » sur les questions ayant un impact sur les politiques jeunesse intercommunales.

LES CENTRES D'INTÉRÊT DU RÉSEAU

Avec les territoires qui font déjà partie de ce réseau, Mairie-conseils a réalisé une auto-évaluation. Il en ressort que les préoccupations des élus sont partagées autour de quatre axes sur lesquels les élus souhaitent que des échanges d'informations s'organisent :

- > **le pilotage des politiques jeunesse**
- > **l'organisation du temps libre et l'accompagnement éducatif**
- > **l'approche transversale des politiques jeunesse**
- > **les nouvelles thématiques émergentes**

Une lettre d'information mensuelle constituera le lien entre les membres du réseau. Elle comportera plusieurs rubriques : des informations liées à la « veille » qui sera centrée sur les initiatives des départements, des régions, de l'État et d'autres organismes comme la Cnaf et l'Injep ; des expériences territoriales et des éléments de méthodes. Le réseau permettra également d'échanger notamment sur les quatre champs de préoccupation repérés par les élus et de répondre aux sollicitations spécifiques des territoires.

Les équipes intercommunales issues des élections de mars 2014 ont la possibilité de participer à ce réseau en renvoyant le bulletin d'inscription ci-joint.

Une seule adresse courriel
permettra un échange entre les membres du réseau :

reseaujeunesses.mairieconseils@gmail.com

→ Pour toute information concernant l'offre de Mairie-conseils en matière de politiques jeunesse intercommunales et relative à cette inscription, **contactez bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr**

Pour faire partie du réseau «La fabrique des politiques jeunesse», un élu et un technicien d'un même territoire devront s'inscrire en binôme (deux adresses mail différentes).

POUR DEVENIR MEMBRE DE CE RÉSEAU, MERCI DE PRÉCISER LES POINTS SUIVANTS :

Quels sont actuellement vos principaux centres d'intérêts en matière de politique jeunesse ?

1.
2.
3.
4.

Communauté de communes :

Communauté d'agglomération :

Pays :

Adresse postale :

Nom et prénom de l' élu (e) et délégation thématique :

Adresse mail :

Nom et prénom du technicien(e) et responsabilité territoriale :

Adresse mail :

MERCI DE RETOURNER CETTE FICHE D'INSCRIPTION
PAR FAX AU **01 58 50 06 83**
OU PAR MAIL
reseaujeunesses.mairieconseils@gmail.com

Conception et réalisation
Édire / Studiograph - V.Roure

La jeunesse, forte préoccupation exprimée par élus locaux, fait l'objet d'initiatives dépassant les seules activités occupationnelles.

Aujourd'hui, dans ce domaine, deux actualités impactent particulièrement les intercommunalités : les fusions d'intercommunalités, tout d'abord, qui reposent la question du contenu des compétences jeunesse sur le nouveau territoire intercommunal. Le changement de nature des politiques jeunesse, ensuite, évoluant de la sphère du temps libre vers la prise en compte plus globale du jeune : orientation, logement, santé, mobilité, insertion, etc.

Le séminaire du 19 mai 2016 a permis de mettre en évidence cette actualité et de valoriser des actions concrètes pilotées par les élus locaux.



Décembre 2016

Commande

Référence : E222

Mairie-conseils diffusion
SDL329

16, rue Berthollet

94110 Arcueil

Tél : 01 58 50 17 00

Fax : 01 58 50 00 74

www.mairieconseils.net

Mairie-conseils

72, avenue Pierre-Mendès-France
75914 Paris cedex 13

GROUPE

